

Service interculturel collégial

ACTES DU COLLOQUE

PERSPECTIVES DU PLURALISME
ETHNOCULTUREL DANS LE RÉSEAU
COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS



ACTES DU COLLOQUE



**PERSPECTIVES DU
PLURALISME ETHNOCULTUREL
DANS LE RÉSEAU COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS**

MONTREAL • Automne 2010

Rédaction et coordination

Édithe Gaudet, *collège Ahuntsic*

Sylvie Loslier, *collège Édouard-Montpetit*

Collaboration

Aline Baillargeon, *cégep du Vieux Montréal*

Habib El-Hage, *collège de Rosemont*

Marya Grant, *collège Vanier*

Louise Pagé, *cégep de Bois-de-Boulogne*

Conception graphique et infographie

Denise-Madeleine Cotte

Secrétariat du Service interculturel collégial (SIC)

Att. : Cégep de Saint-Laurent

625, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec)

H4L 3X7

Téléphone : (514) 747-6521, poste 7287

Site web : <http://www.service-interculturel-collegial.qc.ca>

Courriel : sic@videotron.net

Le bureau du SIC est hébergé par le cégep de Saint-Laurent et est ouvert le jeudi et le vendredi. Merci de laisser un message sur la boîte vocale.

Le SIC est subventionné par la Direction des affaires étudiantes universitaires et collégiales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Automne 2010



REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont participé à l'organisation et à la réussite de ce colloque. Nous leur en sommes très reconnaissants. Nous tenons à remercier chaleureusement les conférenciers et les conférencières qui nous ont fait profiter de leur expertise et de leurs réflexions sur l'accueil et l'intégration des étudiants et des étudiantes au cégep. Merci de nous avoir fait partager, souvent avec humour et générosité, votre expérience de professeur, chercheur, producteur et scénariste. Toutes les présentations témoignent d'un immense intérêt pour le thème du colloque.

Un grand merci au cégep Édouard-Montpetit, en particulier à M. Guy Bédard, Directeur des services aux étudiants et à son personnel de soutien de nous avoir reçus si aimablement. Merci à Jean-Luc Djigo, animateur socioculturel et Sylvie Loslier, professeur d'anthropologie, d'avoir facilité ce colloque en prenant en charge sa logistique.

Nous sommes aussi reconnaissants à Denise-Madeleine Cotte qui assure avec talent, finesse et compétence depuis plusieurs années, la conception graphique et la mise en page de ce document ainsi que de l'ensemble des productions du SIC.

Merci à Françoise Séguin-Viau qui s'est penchée sur la révision linguistique et à Fabienne Vézina qui s'occupe de la comptabilité et de la logistique des différentes activités du SIC.

Les actes du colloque *Perspectives du pluralisme ethnoculturel dans le réseau collégial québécois* ont été rendus possible grâce au soutien financier de la Direction des affaires étudiantes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Nous leur exprimons notre reconnaissance pour leur appui au projet et pour leur confiance sans cesse manifestée envers le Service interculturel collégial.



TABLE DES MATIÈRES

JEUDI 27 MAI 2010

- **Situation et avenir de l'interculturalisme au Québec**
GÉRARD BOUCHARD, *historien, sociologue et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la dynamique comparée des imaginaires collectifs, Université du Québec à Chicoutimi* 7
- **Discours sociaux et médiatiques dans le débat sur les accommodements raisonnables**
MARYSE POTVIN, *professeure de sociologie, Université du Québec à Montréal*. 15
- **Traduire l'islam au Québec : enjeux et défis**
SALAH BASALAMAH, *professeur de traduction, École de traduction et d'interprétation, Université d'Ottawa, cofondateur de Présence Musulmane* 22

VENDREDI 28 MAI 2010

- **Réalités et impacts du profilage racial sur les individus** 25
 - Présentation du film *La couleur du temps* de RONALD BOISROND (en sa présence) et réalisé par DANIC CHAMPOUX 25
 - Manifestations du profilage racial et recours possibles : *comment bannir le profilage « racial » dans une société démocratique ? ?*
ZAKARIA LINGANE, formateur, Direction de la Recherche, de l'Éducation-Coopération et des Communications (DIRECC), Commission des Droits de la personne et des droits de la jeunesse 26
- **Présentation du Mois du créole à Montréal**
PIERRE-ROLAND BAIN, *coordonnateur du KEPKAA/Comité international pour la promotion du créole et de l'alphabétisation/Komiteentênasyon pou pwomosyon kreyòl ak alfabetizasyon* 32



- **Les étudiants internationaux au cégep du Vieux Montréal**
ALINE BAILLARGEON, professeure d'anthropologie au cégep du Vieux Montréal 37

- **Recherche sur le succès scolaire des étudiants de langue et de culture différentes inscrits dans les établissements collégiaux francophones hors Québec**
ÉDITHÉ GAUDET, *professeure, collège Ahunsic*; SYLVIE LOSLIER, *professeure, collège Édouard-Montpetit* 41

- **Le Comité intercollégial sur l'intervention interculturelle (CIII) : concertation et ressourcement**
HABIB EL-HAGE, *intervenant social, collège de Rosemont*;
FRÉDÉRIK LAPOINTE, *intervenant social, collège Montmorency*;
JEAN-LUC DJIGO, *intervenant social au collège Édouard-Montpetit* 46

JEUDI 27 MAI 2010

C O N F É R E N C E

SITUATION ET AVENIR DE L'INTERCULTURALISME AU QUÉBEC¹

► GÉRARD BOUCHARD, *historien, sociologue et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la dynamique comparée des imaginaires collectifs, Université du Québec à Chicoutimi.*

On trouvera dans les pages qui suivent une brève présentation de l'interculturalisme comme modèle de gestion de la diversité ethnoculturelle. L'objectif est aussi de dissiper de fausses perceptions de l'interculturalisme québécois et de rappeler quelques idées fondatrices, par exemple :

- l'intégration collective est un processus global qui concerne l'ensemble des citoyens et non seulement l'insertion des immigrants;
- l'interculturalisme n'est pas une forme déguisée de multiculturalisme;
- l'intégration est fondée sur un principe de réciprocité;
- le pluralisme² (comme orientation préconisant le respect de la diversité) ainsi que le principe de la reconnaissance, appliqués avec discernement, ne conduisent nullement à la fragmentation (ou au « communautarisme »);
- il est erroné d'établir une relation exclusive entre le pluralisme et le multiculturalisme et de les présenter comme synonymes;
- le type de pluralisme préconisé par l'interculturalisme peut être qualifié d'intégrateur;
- l'interculturalisme, en tant que modèle pluraliste, se soucie autant des intérêts de la majorité culturelle, dont le désir de se perpétuer et de s'affirmer est parfaitement légitime, que des intérêts des minorités et des immigrants; on ne doit donc pas opposer, d'un côté, les défenseurs de l'identité et des traditions de la majorité et, de l'autre, les défenseurs des droits des minorités et des immigrants.

¹ Ce texte est le résumé d'un article à paraître dans *McGill Law Journal/Revue de droit de McGill*. Le résumé a été préparé avec la collaboration de Richard Brunelle.

² Le pluralisme ne doit pas être confondu avec la pluralité ou le pluriculturel, lesquels sont synonymes de diversité. Le pluralisme prône une attitude particulière face à la pluralité ethnoculturelle.



■ **Considérations préliminaires**

La première donnée préliminaire à prendre en considération quand on aborde l'interculturalisme québécois, c'est que la langue officielle, le cadre juridique et la référence territoriale ne suffisent pas à fonder une nation; il faut y ajouter toute la symbolique qui nourrit l'identitaire, la mémoire et l'appartenance. Je rappelle que j'ai toujours rejeté dans mes écrits la conception strictement civique (« légaliste ») de la nation.

La deuxième donnée préliminaire, que l'on rencontre dans la majorité des démocraties d'Occident, c'est l'approche pluraliste, c'est-à-dire une sensibilité à la diversité ethnoculturelle et le rejet de toute discrimination basée sur la différence.

Enfin, dans le cas du Québec, il importe d'aménager une forme de pluralisme qui, s'accorde avec le fait que la majorité francophone est elle-même, dans le contexte nord-américain, une minorité culturelle incertaine, fragile même.

■ **Les traits spécifiques de l'interculturalisme québécois**

Sept points principaux caractérisent l'interculturalisme et le distinguent des autres modèles de prise en charge de la diversité.

1. **Une dualité majorité/minorités**

Comme modèle global d'intégration d'une société, l'interculturalisme prend forme principalement dans le paradigme de la dualité. Toutes les sociétés se représentent elles-mêmes en référence avec l'un ou l'autre des paradigmes suivants : celui de la diversité (ex. : le Canada); celui de l'homogénéité (ex. : le Japon); celui de la bipolarité ou multipolarité (ex. : les États plurinationaux ou qui se reconnaissent comme tels comme la Suisse ou la Belgique); enfin, celui de la dualité (c'est le cas du Québec et de la plupart des nations d'Occident). Dans ce dernier cas, la diversité est pensée et gérée sur la base d'un rapport entre : des minorités issues d'une immigration plus ou moins récente et une majorité culturelle qu'on peut qualifier de fondatrice.

L'un des facteurs qui peuvent amener une nation à adhérer à ce paradigme, c'est l'inquiétude que ressent souvent une majorité culturelle face aux minorités. Il arrive que la diversité représentée par les cultures minoritaires inspire au groupe majoritaire le sentiment plus ou moins aigu d'une menace non seulement pour ses droits mais aussi pour ses valeurs, ses traditions, sa langue, sa mémoire, son identité. C'est le cas du Québec, où une source importante d'inquiétude tient au fait que la majorité culturelle francophone est elle-même une minorité dans l'environnement nord-américain (elle y représente 2 % de la population). La dualité risque alors d'être vécue comme la conjugaison de deux insécurités puisque les groupes minoritaires, pour des raisons évidentes, nourrissent eux-mêmes un sentiment d'incertitude pour leur avenir.

Cette insécurité et la méfiance réciproque qui peut en découler conduisent à perpétuer la dualité Eux/Nous. Or, l'interculturalisme invite à atténuer cette dualité en assurant un avenir autant aux cultures minoritaires qu'à la culture majoritaire. Il est essentiellement une

recherche de conciliation et d'intégration entre ces deux pôles. C'est le défi principal de l'interculturalisme : atténuer au maximum le rapport Eux/Nous plutôt que de l'exacerber.

Dans le cadre québécois, le sentiment d'insécurité qu'éprouve la majorité face aux minorités est fondé, dans la mesure où :

- a) il fait écho à la fragilité de la francophonie québécoise en Amérique, fragilité accentuée par la mondialisation et par l'incertaine francisation des immigrants;
- b) il rappelle l'importance de sauvegarder des valeurs fondamentales comme l'égalité homme-femme ou la séparation des Églises et de l'État;
- c) la question nationale demeure non résolue.

2. Une dynamique d'interactions

Tout en préconisant le respect de la diversité, le modèle québécois d'interculturalisme favorise les interactions, les échanges, les rapprochements, les initiatives intercommunautaires. Il privilégie donc la voie des négociations et des ajustements mutuels, mais dans le strict respect des valeurs fondamentales de la société, inscrites dans les lois ou dans les textes constitutionnels, tout en tenant compte également des valeurs dites communes faisant partie d'une culture publique partagée.

3. Les pratiques d'harmonisation: une responsabilité citoyenne

L'interculturalisme interpelle la société civile, et non pas seulement l'État. Il étend à l'ensemble des citoyens la responsabilité des relations interculturelles dans la vie quotidienne, tout particulièrement la gestion des situations d'incompatibilité qui surviennent inévitablement au sein des institutions ou dans le cadre communautaire.

4. Intégration et identité

Contrairement aux orientations dites communautaristes et par souci de contrer les risques de fragmentation ordinairement associés au multiculturalisme, l'interculturalisme vise une forte intégration des diverses traditions culturelles en présence. La notion d'intégration désigne l'ensemble des mécanismes et processus d'articulation (ou d'insertion) grâce auxquels se constitue le lien social, cimenté par des fondements symboliques et fonctionnels. Au plan culturel proprement dit, le concept d'intégration reste dépourvu de toute connotation assimilatrice.

Dans cet esprit, l'interculturalisme préconise un type particulier de pluralisme qu'on peut qualifier d'intégrateur. Une culture majoritaire qui se sent menacée par ses minorités éprouve le besoin soit de les assimiler (ce qui présage une sortie de la dualité), soit de les intégrer (c'est ce dernier parti que les Québécois ont adopté). Elle craint instinctivement tout ce qui est fragmentation, ghettoïsation ou marginalisation. Cette donnée fait voir l'importance qu'il faut attacher à l'intégration des minorités et des immigrants afin de renforcer la majorité francophone dans un contexte de fragilisation.



L'interculturalisme plaide en faveur de l'intégration pour une autre raison. Le meilleur moyen de contrer le malaise qu'on peut éprouver devant l'étranger n'est pas de le garder à distance mais de s'en rapprocher de façon à détruire les stéréotypes et à faciliter son insertion dans la société hôte.

Par ailleurs, il faut rappeler avec force que l'insertion économique et sociale doit aller de pair avec l'intégration culturelle. Elle en est même une condition première.

5. Des éléments de préséance ad hoc à la culture majoritaire

Tout en recherchant une articulation équitable entre continuité et diversité, l'interculturalisme reconnaît certains éléments de préséance ad hoc (ou contextuelle) à la culture majoritaire. Ces éléments doivent toutefois demeurer « ad hoc »; sauf exception, il est hors de question de formaliser ou d'ériger en règle de droit cette disposition.

La reconnaissance d'éléments de préséance ad hoc en faveur de la culture majoritaire se justifie de diverses façons :

- a) **L'argument identitaire.** Afin de préserver l'héritage culturel et symbolique qui sert de fondement à son identité et qui contribue à assurer sa continuité, le groupe majoritaire peut légitimement revendiquer des éléments de préséance ad hoc fondés sur son ancienneté ou son histoire.
- b) **Un argument d'ordre coutumier.** On constate qu'à des degrés divers, ces éléments de préséance s'affirment concrètement dans toutes les sociétés, même les plus libérales (ou les plus « civiques »). Il n'existe pas de nations ou d'États neutres culturellement. Cette préséance permet de consolider l'identité nationale vue à la fois comme source de solidarité et comme fondement de la participation responsable des citoyens et de la justice sociale.
- c) **Un argument lié au principe de réciprocité.** Cette préséance contextuelle peut être considérée comme une sorte d'accommodement que les minorités reconnaissent aux majorités mais qui demeure soumise au débat. L'esprit de l'interculturalisme préconise une logique d'harmonisation et d'ajustement.
- d) **Un argument de nature juridique.** De tout temps, le droit reconnaît une valeur à l'antécédence ou à l'ancienneté, pensons au droit d'aînesse, à tout ce qui relève de la primogéniture. Autre exemple : celui des droits ancestraux reconnus aux populations autochtones à titre de premiers occupants. Cette logique pourrait-elle être transportée dans le domaine des rapports interculturels comme fondement d'une préséance ad hoc en faveur des majorités fondatrices ?
- e) **Un argument lié à la diversité des cultures et des identités à l'échelle planétaire.** Si l'on s'accorde sur la nécessité de préserver la pluralité culturelle à l'échelle mondiale, cette règle devrait conférer une responsabilité aux groupes majoritaires au sein des États-Nations, en tant que soutiens principaux des cultures nationales.
- f) **Un argument de nature sociologique.** Toute société a besoin d'un fondement symbolique (identité, mémoire, etc.) pour assurer son équilibre, sa reproduction et

son développement, le droit à lui seul (ou les données dites civiques) ne suffisent pas à remplir cette fonction, comme il a été signalé plus haut. Ce fondement symbolique est assuré en grande partie par la culture majoritaire et les valeurs forgées dans son histoire. Par ailleurs, il ne s'agit pas ici uniquement de cohésion sociale. Pour qu'une société ait prise sur son présent et son avenir, elle doit se donner des orientations et des idéaux qui tiennent à la fois de l'héritage et du projet. Si le second volet est la responsabilité de l'ensemble des citoyens, le premier s'inscrit principalement dans le parcours de la majorité fondatrice.

- g) Un dernier argument « pragmatique ». Le principe des éléments de préséance ad hoc est de nature à atténuer une « angoisse » qui peut aisément se transformer en agressivité et en hostilité, en particulier quand elle est exploitée par des acteurs sociaux ou politiques peu scrupuleux qui y trouvent un intérêt quelconque.

Ce serait certes manquer de sagesse que de ne pas cultiver une méfiance à l'endroit des dynamiques identitaires qui fondent parfois les « tyrannies de la majorité », mais ce serait une erreur tout aussi grave que d'en ignorer les fonctions utiles ou de les condamner a priori. Tout cela plaide pour un effort de conjugaison ou d'intégration de l'identitaire et du pluralisme. Or cette alliance est possible : il n'y a pas d'incompatibilité intrinsèque entre la continuité des cultures majoritaires (ou des cultures nationales) et le droit.

Cela dit, le principe des éléments de préséance ad hoc doit être strictement balisé. Il y a donc ici aussi des équilibres délicats à négocier. Sauf circonstances exceptionnelles, la préséance contextuelle doit s'exercer dans les limites des droits fondamentaux, tel que mentionné. Si elle devait aller au-delà, cette extension devrait être proportionnelle aux dimensions de la menace ou du péril encouru par la majorité culturelle, à défaut de quoi on verserait dans l'ethnicisme.

Il est difficile de fixer précisément dans l'abstrait la limite du critère de préséance ad hoc et les modalités de son application. Voici, à titre illustratif seulement, quelques pratiques qu'on peut tenir pour légitimes en vertu de la préséance ad hoc :

- l'institution du français comme langue publique commune;
- une place prédominante accordée à l'enseignement du passé francophone dans les cours d'histoire; en d'autres mots : une mémoire nationale inclusive mais qui octroie une prépondérance à la trame majoritaire;
- les décorations liées à des fêtes religieuses, sur les édifices publics;
- la sonnerie quotidienne des cloches des églises catholiques à divers moments de la journée.

À l'inverse, représentent une extension abusive du principe : le maintien du crucifix sur les murs de l'Assemblée nationale, l'interdiction complète du port des signes religieux chez les fonctionnaires, la référence à Dieu dans le préambule de la Charte canadienne (pages 30-31).



6. Une culture commune

Un sixième attribut de l'interculturalisme, qui découle des précédents, c'est l'idée qu'au-delà et à partir de la diversité ethnoculturelle, des éléments d'une culture commune (ou d'une culture nationale) en viennent à prendre forme, donnant ainsi naissance à une appartenance et à une identité inclusives qui s'ajoutent et se greffent de quelque façon aux appartenances et aux identités premières. Il est inévitable que, dans le jeu continu d'échanges préconisé par l'interculturalisme, l'impact de la culture majoritaire sera proportionnel à son poids démographique et sociologique, lui donnant ainsi un avantage de facto pour assurer sa continuité. Par contre, l'horizon d'une culture commune en formation, véritablement « pan-québécoise », garantit aux minorités culturelles et aux nouveaux venus l'assurance d'une pleine citoyenneté et les prémunit contre l'exclusion.

Il s'agit là d'une conception large de ce que plusieurs appellent la culture publique commune, car elle incorpore d'autres contenus que des éléments de droit, de procédures ou de citoyenneté proprement dite. Par exemple, font partie de la culture commune certaines pratiques coutumières, des valeurs qui ne sont pas officiellement codifiées, des éléments de mémoire et d'appartenance et ce qu'on pourrait appeler la culture de la quotidienneté.

7. Une quête d'équilibre et de médiations

Fondamentalement, l'interculturalisme est une tentative permanente visant à articuler majorité et minorités, continuité et diversité, identité et droits, rappels du passé et visions d'avenir. Cela dit, il faut éviter que soient remises en question les valeurs communes qui font déjà l'objet d'un très large consensus (ou sont en voie d'y parvenir), ou celles qui jouissent d'une protection au plan juridique. Dans une telle occurrence, le Québec devrait réagir vigoureusement. On sait par exemple qu'au cours des dernières années, certains jugements de la Cour suprême du Canada ont soulevé de vives protestations au Québec. Si on en venait au point où, par ses jugements, la Cour suprême du Canada, d'une façon répétée et systématique, contredisait et mettait en péril les valeurs fondamentales, consensuelles du Québec, comme l'égalité homme-femme, la langue française ou la séparation institutionnelle de l'État et de l'Église, alors le Québec serait pleinement justifié de résister à ces jugements, soit en recourant à la clause dérogatoire de la Constitution canadienne, soit par d'autres moyens juridiques et politiques.

■ Interculturalisme et multiculturalisme

Comme il était prévisible, le multiculturalisme canadien a affaibli le Québec et on comprend qu'il ait été rejeté par le gouvernement de Robert Bourassa. Il diffère substantiellement de l'interculturalisme mais cette comparaison n'est pas simple car le multiculturalisme a beaucoup évolué depuis son introduction en 1971 par le gouvernement canadien. En fait, il s'est rapproché peu à peu de l'interculturalisme québécois et c'est là l'origine d'une confusion persistante au Québec.

En effet, un certain nombre d'intervenants dans les débats publics affirment la similitude des deux modèles, mais pour des raisons opposées. Les uns, au nom du nationalisme québécois, veulent disqualifier l'interculturalisme en l'assimilant au multiculturalisme et en lui prêtant les travers généralement imputés à ce dernier (fragmentation, relativisme, etc.); mais en vérité, c'est le plus souvent contre le pluralisme qu'ils en ont. Les autres, ordinairement dans une perspective canadienne ou fédéraliste, nient les différences importantes qui persistent entre les deux modèles, en soutenant que l'interculturalisme n'est qu'une variante du multiculturalisme canadien.

Parmi les nombreuses différences entre les deux modèles, retenons les trois suivantes :

1. L'élément le plus élémentaire et le plus évident, c'est que l'interculturalisme prend pour objet la nation québécoise et vise l'intégration sur la base de l'apprentissage du français. Quant au multiculturalisme, il s'inscrit dans l'espace canadien et il se préoccupe assez peu de l'avenir de la langue nationale, étant évident qu'au Canada anglais les immigrants voudront toujours, tôt ou tard, apprendre la langue du continent.

2. Les deux modèles s'inscrivent dans des paradigmes opposés. Le gouvernement canadien adhère toujours à l'idée qu'il n'y a pas de culture majoritaire au Canada et que c'est la diversité qui caractérise fondamentalement le pays (on comprendra qu'il s'agit ici d'un énoncé idéologique; la réalité est différente, selon plusieurs). Le Québec, quant à lui, adhère au paradigme de la dualité en mettant l'accent sur l'articulation majorité/minorités.

3. Parce qu'ils constituent eux-mêmes une minorité, les Francophones québécois craignent instinctivement les formes de fragmentation, de marginalisation ou de ghettoïsation, d'où l'accent particulier que met l'interculturalisme sur l'intégration et le développement d'un sentiment d'appartenance.

Bref, dans l'ensemble, l'interculturalisme se montre très sensible aux problèmes et aux besoins de la culture majoritaire, ce que le multiculturalisme ne peut faire puisqu'il ne reconnaît pas l'existence d'une telle culture.

■ Conclusion

L'interculturalisme repose sur un pari qui est celui de la démocratie, à savoir la capacité de réaliser des consensus sur des formules de coexistence pacifique qui préservent les valeurs fondamentales et ménagent un avenir pour tous les citoyens, indépendamment de leurs origines et de leurs allégeances. Cette option n'est certes pas la plus facile. Mais nous vivons dorénavant dans un contexte de ralentissement démographique. Dans ces conditions, l'intégration et la francisation des Québécois issus de l'immigration deviennent des impératifs de premier plan. Minoritaire, la francophonie québécoise n'a pas les



moyens de s'affaiblir en creusant des clivages durables au sein de la nation. Elle a besoin de toutes ses forces; son avenir passe par l'intégration de tous ses éléments.

L'interculturalisme n'est pas seulement une approche dictée par un choix moral ou éthique. C'est aussi un choix stratégique et politique, puisqu'il offre les meilleures garanties d'une intégration réussie, et par conséquent la meilleure façon pour la majorité francophone de se perpétuer dans l'avenir. Ce choix n'est pas celui de l'effacement ou du renoncement de soi, comme on l'a dit, c'est au contraire la voie d'une véritable affirmation, c'est celle de l'agrandissement et de l'enrichissement de l'héritage.

Enfin, il est utile de rappeler qu'au terme d'une large consultation effectuée en 2006 par le Conseil de l'Europe auprès de ses 47 États membres, ces derniers ont conclu à l'unanimité que l'interculturalisme était le meilleur modèle à promouvoir en matière de relations ethnoculturelles.

DISCOURS SOCIAUX ET MÉDIATIQUES DANS LE DÉBAT SUR LES ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES

► **MARYSE POTVIN**, *professeure de sociologie, Université du Québec à Montréal.*

■ Introduction

La société québécoise a été marquée, de 2006 à 2008, par une crise dite des « accommodements raisonnables », un concept juridique propre au Canada et qui découle de la jurisprudence de la Cour suprême en matière de discrimination indirecte et de droits de la personne. La cristallisation de ce débat dans les médias commence à partir de mars 2006 et se transforme en « crise » en janvier 2007. Plusieurs auront l'impression d'être transportés « dans le Québec d'avant 1977 où la nation canadienne-française se concevait comme homogène et vivait son rapport à l'Autre sur le mode de la menace identitaire »¹.

Dans un contexte de surenchère médiatique et de discours racisants, le premier ministre a créé le 8 février 2007, en début de campagne électorale, la Commission de consultation sur les pratiques reliées aux différences culturelles (ou Commission Bouchard-Taylor)². Ayant rédigé un rapport d'expert sur le traitement médiatique et les discours d'opinion sur les accommodements raisonnables pour la Commission Bouchard-Taylor³, je résumerai ici quelques constats généraux sur deux types de discours sociaux analysés : le traitement journalistique de type « événementiel » d'une part et les discours d'opinion d'éditorialistes, de chroniqueurs, d'intellectuels et de lecteurs dans la presse écrite québécoise⁴ d'autre part.

¹ Mc Andrew, M. 2007. « Pour un débat inclusif sur l'accommodement raisonnable », *Éthique publique*, vol. 9 (1), p. 152-158.

² Bouchard, Gérard et Taylor, Charles (Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles). 2008. *Fonder L'avenir. Le temps de la réconciliation*. Gouvernement du Québec, Éditeur officiel du Québec.

³ Potvin, Maryse et al., 2008. *Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat*. Rapport à G. Bouchard et C. Taylor, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-8-potvinmaryse.pdf. Ce rapport a donné lieu à un livre : Potvin, Maryse. 2008. *Crise des accommodements raisonnables. Une fiction médiatique ?* Montréal : Athéna Éditions. Voir aussi : Potvin, M. et al., 2008. « Les discours d'opinion à l'égard du jugement sur le port du kirpan à l'école dans la presse québécoise », dans M. Mc Andrew et al. (dir.) *L'accommodement raisonnable et la diversité religieuse à l'école publique. Normes et pratiques*. Montréal : Fidès, p. 241-270.

⁴ Articles publiés dans les grands quotidiens du Québec : la Presse, le Devoir, le Journal de Montréal, le Soleil et The Gazette, du 1^{er} mars 2006 au 30 avril 2007. Nous avons recueilli un total de 1839 textes, soit 1105 articles de presse, dont 451 articles de type événementiel, 263 éditoriaux, chroniques et lettres d'intellectuels et 391 lettres de lecteurs, de même que 734 commentaires sur deux blogues très fréquentés. Nous avons analysé le « débat » dans son ensemble et les réactions plus spécifiques sur une douzaine « d'affaires », dont je juge sur le kirpan, le YMCA, les cabanes à sucre « accommodantes », etc.



Ces deux types de discours ont été analysés à partir de catégories différentes. Pour la couverture événementielle, nous avons établi certains procédés et pratiques médiatiques : nombre d'articles, durée de la couverture, titres les plus utilisés ou symptomatiques, mise en page, sources, *agenda setting*, *priming*, *agenda framing* et types de cadrages. Pour les discours d'opinion, nous avons d'abord dégagé les grands thèmes et réactions (favorables, défavorables, neutres), et ensuite, la présence de mécanismes de la rhétorique néoraciste dans ces discours⁵. Les discours propres à la rhétorique raciste reposent sur la construction de différences « irréductibles » découlant d'un rapport de pouvoir et servant à justifier une infériorisation de l'Autre pour légitimer une dominance. Les deux logiques du racisme, la différenciation et l'infériorisation, opèrent à partir de mécanismes « sociocognitifs »⁶ souvent inconscients et émotionnels (sentiment d'être menacé dans ses privilèges, son prestige, ses biens, sa sécurité, son identité). Ces mécanismes discursifs agissent comme des « paliers » du racisme, qui s'enchaînent très souvent pour former une sorte de spirale : la différenciation négative (Nous/Eux); l'infériorisation de l'Autre; la généralisation à tout un groupe; la victimisation de Soi; le catastrophisme; la diabolisation de l'Autre; le désir d'expulsion (retournez chez vous) et la légitimation politique, qui constitue un palier supérieur du racisme⁷.

■ La couverture événementielle

L'analyse a montré le rôle central des médias dans la transformation de ce débat en crise de société. Certains procédés, cadrages (*framing*) et mises en scène sur les « accommodements raisonnables » ont permis aux médias de mettre cet enjeu à « l'ordre du jour » politique (*agenda setting*) et d'élever des événements anecdotiques au rang de crise de société. À coup de sondages sur le « racisme des Québécois », de mini-sondages quotidiens et d'« enquêtes exclusives », ces journaux ont mis en récit (*storytelling*) un enjeu dont on devait débattre dans la sphère publique.

Plusieurs journalistes ont contribué à nourrir la confusion, en amalgamant l'accommodement raisonnable, qui est une obligation et mesure réparatrice en raison d'une situation discriminatoire, et l'ajustement volontaire ou les ententes privées, qui ne résultent pas de la violation d'une liberté fondamentale. Plus de 75 % des « affaires » rapportées par les médias comme des « accommodements raisonnables » entre mars 2006 et avril 2007 étaient des ententes privées ou des faits divers anecdotiques montés en épingle par des journalistes.

La couverture a non seulement été disproportionnée par rapport aux cas réels d'accommodements, mais plusieurs journaux ont multiplié les affaires « dévoilées » dans une logique de concurrence, menant à une surenchère et à un emballement médiatiques (*media hype*).

⁵ À l'ère des droits de la personne, on parle d'un « néoracisme » plus implicite, culturaliste et fondé sur des critères de différenciation à l'apparence plus légitime en raison de son illégalité et illégitimité.

⁶ Ces mécanismes sont socio-cognitifs parce qu'ils réfèrent à la fois au raisonnement d'individus et aux déterminants politiques, idéologiques, historiques, sociaux, économiques ou culturels propres à un contexte donné.

⁷ Dans nos travaux empiriques antérieurs, nous avons construit une grille d'analyse permettant d'identifier aisément, (dans les articles de presse notamment) ce que nous appelons les mécanismes de la rhétorique racisante. Voir entre autres : Potvin, M. (2000) « Some Racist "Slips" About Quebec in English Canada between 1995 and 1998 », *Canadian Ethnic Studies*, 32 (2), 2000, p. 1-26; Potvin, M. (1999) « Les dérapages racistes à l'égard du Québec au Canada anglais depuis 1995 », *Politique et Sociétés*, vol. 18, (2), 1999, p. 101-132.

Certains faits divers ou demandes de minorités⁸ ont été montrés comme des « déviances » et des comportements antisociaux, illégitimes ou non conformes aux normes du groupe majoritaire (deviancy amplification spiral), créant un état de « panique morale » (*moral panic*)⁹. L'angle (ou cadre) adopté par les journalistes ainsi que l'importance accordée à certains points de vue ont pu influencer sur la compréhension des enjeux par le public. Deux cadres (framing) ont été fréquemment utilisés par les médias : le cadre légal-juridique et le cadre dramatique-conflictuel. Le premier, à partir duquel a été abordée la majorité des faits divers, a associé indûment des ententes privées à des accommodements raisonnables. Les demandes étaient souvent abordées sous l'angle de privilèges ou « d'abus », plutôt que sous l'angle du droit à l'égalité ou d'ententes négociées. Pour sa part, le cadre dramatique-conflictuel a été utilisé dans l'interprétation polarisée, dans la course aux « nouvelles affaires », réelles ou imaginées, et par l'usage récurrent de photos des plus minoritaires parmi les communautés religieuses (juifs orthodoxes, musulmanes portant le niqab ou la burqua, etc.). L'angle d'une polarisation entre groupes minoritaires et majoritaire laissait supposer que certaines minorités jouissaient de « privilèges » et menaçaient les valeurs communes, interpellant les lecteurs (du groupe majoritaire) à travers une lecture victimisante des événements. Par exemple, le Journal de Montréal a présenté à cinq reprises des faits divers différents sous l'angle de « privilèges » accordés aux juifs.

Par exemple, un article du 19 novembre 2006 titré : « CLSC Lavallois. Traitement de faveur pour un Juif » (p. 9) relate que la veille, un juif serait passé devant les gens dans une file d'attente d'un service de santé afin de ne pas manquer le Shabbat. Le 15 décembre 2006, le Journal déclenche « l'affaire » du CLSC de Ste-Thérèse de Blainville (p. 3) en titrant : « Accommodements raisonnables. Privilèges spéciaux pour les juifs ». Le sous-titre souligne que : « Les infirmières doivent se plier à leurs exigences pour prodiguer des soins aux patients de la communauté ». Dans ces « affaires », il y a une victimisation du groupe majoritaire, une généralisation desdites demandes à « tous les juifs » et les membres des minorités concernées sont généralement peu interviewées.

En outre, ce débat a servi d'enjeu et de décor dans la mise en scène de la campagne électorale provinciale de 2007. Sollicités constamment sur les « affaires », les politiciens ont participé à l'entretien artificiel du débat autour de faits parfois inexacts, donnant leur opinion sans vérifier la véracité des faits, ou ne distinguant pas les anecdotes des véritables accommodements. Ces « affaires » ont donc été utilisées comme critères de référence pour juger de la compétence des politiciens.

Le gain de popularité de l'Action démocratique du Québec (ADQ) durant la campagne a d'ailleurs été attribué aux positions populistes de son chef, Mario Dumont, dans ce débat. Prétendant parler au nom de la majorité et dire « tout haut ce que tout le monde pense », Mario Dumont a légitimé politiquement le discours populiste, accusant constamment ses adversaires politiques de « mollesse » dans ce dossier, favorisant la ligne dure et utilisant des formules-choc « On ne peut pas défendre notre identité avec un genou à terre », *Journal de Montréal*, 19 novembre 2006 : 5.

⁸ Certaines anecdotes étaient présentées comme des demandes « abusives » alors que les minorités concernées n'avaient fait aucune demande. Ce fut le cas pour ladite « directive » du Service de police de la ville de Montréal et pour celle du directeur général des élections concernant le port du niqab pour aller voter.

⁹ Cohen, Stanley (1972) *Folk Devils and Moral Panics*. London: Mac Gibbon and Kee.



Autre exemple, le 17 novembre 2006, le Journal de Montréal titre : « Accommodements raisonnables. On glisse dans des abus de la Charte » et en sous-titre, « Le chef de l'ADQ juge inquiétantes certaines concessions faites aux minorités » (sic!). Le lead de l'article renforce cet angle : « Les accommodements consentis aux minorités ethniques et religieuses dépassent les limites du bon sens, selon Mario Dumont ». L'article débute encore avec une citation de Dumont, qui joue sur la victimisation : « Pendant qu'un jeune sikh se promène avec son poignard à l'école, la majorité québécoise ne peut plus utiliser le mot Noël ... ». L'article enchaîne les citations de ce type : « Qu'une majorité de citoyens défende les valeurs qui lui sont propres n'est ni une attitude raciste, ni une singularité dans le monde moderne ». La société québécoise est définie comme « généreuse » dans l'article, renforçant l'idée que les minorités reçoivent des « privilèges » et qu'en échange, elles doivent respecter « nos valeurs » : « La police n'est pas allée kidnapper personne dans le monde pour les forcer à venir au Québec », soutient encore Dumont.

Ce type de légitimation semble avoir contribué à la banalisation des discours racisants, qui n'auraient pas eu droit de cité un an auparavant. Plusieurs lettres de lecteurs réutilisaient abondamment les expressions de Dumont (« mettre ses culottes », « genou à terre », « se plier aux exigences des minorités »), reprises dans de nombreux articles événementiels.

■ Les discours d'opinion

Dans les discours d'opinion, le dispositif juridicopolitique et le discours normatif ont été mis en cause avec récurrence par nombre de citoyens et de journalistes. L'obligation d'accommodement raisonnable dans la jurisprudence et le rôle des Chartes canadienne et québécoise ont été présentés comme unidirectionnels et contraignant les institutions publiques à « toujours » accepter les demandes des minorités, voire à leur consentir des « privilèges ». Certains citoyens et élus municipaux ont même demandé aux gouvernements d'abolir les chartes au nom de « l'état d'urgence »¹⁰ et d'une « injustice » à l'égard du groupe majoritaire.

L'analyse a révélé la présence explicite et implicite de mécanismes discursifs de types populiste et (néo)raciste dans la moitié des textes analysés. Dans un corpus de 654 éditoriaux, chroniques, lettres d'intellectuels et lettres de lecteurs dans les cinq journaux, 14 % des éditoriaux/chroniques et 52 % des lettres de lecteurs comportaient l'un ou l'autre de ces mécanismes¹¹. Certains discours combinaient tous ces mécanismes, passant de la frontière Nous-Eux (dichotomisation négative, « ils viennent chez nous pour nous imposer...») à la généralisation à tous les immigrants ou minoritaires (« ils ne s'intègrent pas », « ils sont intégristes »), puis à leur infériorisation (« ils sont restés au Moyen-Âge »), à la victimisation de soi (perte de pouvoir et d'identité, « ils viennent

¹⁰ Le Conseil municipal d'Hérouxville, petite municipalité de 1300 habitants, adopte en janvier 2007 un code de vie à l'intention des immigrants potentiels, qui interdisait la lapidation, l'excision et le voile intégral. Rédigé par un conseiller municipal fort médiatisé, André Drouin, le « code de vie » suscite des réactions à travers le monde. Le 5 février 2007, Drouin demande au Premier ministre du Québec de décréter « l'état d'urgence ». Cinq villages voisins demanderont aux deux paliers de gouvernement de revoir les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

¹¹ Les personnes défavorables aux accommodements n'ont pas toutes utilisé des mécanismes racisants. Par exemple, 79 % des 391 lettres de lecteurs étaient défavorables, mais 202 lettres (52 % du corpus) comportaient des mécanismes racisants. Pour les données détaillées et les nombreux extraits illustrant ces mécanismes : Potvin, M. Op. Cit, 2008.

imposer leurs coutumes », « privilèges », « genou à terre »), au catastrophisme (état d'urgence, ça va empirer, théorie du complot) et à la diabolisation (envahissement, « ils sont étranges, inassimilables aux valeurs démocratiques, imprévisibles, inquiétants »), justifiant le désir d'expulser l'Autre (« retournez chez vous ») en faisant appel à la légitimation politique, via les élus de l'ADQ ou de municipalités comme Hérouxville. Ces discours ont franchi différents paliers entre 2006 et 2007, comme si leur banalisation dans l'espace médiatique avait légitimé leur durcissement. Dans les discours d'éditorialistes, de chroniqueurs et d'intellectuels, les mécanismes ont été détectés plus souvent dans des articles portant sur les juifs hassidiques. La dichotomisation négative fut davantage utilisée pour mettre en opposition les valeurs de la majorité (définie comme « les citoyens » ou « la société ») avec celles de la communauté hassidique, notamment sur l'égalité des sexes. L'infériorisation induisait qu'ils n'étaient pas adaptés au mode de vie moderne. Plusieurs ont associé toute demande d'accommodement à l'intégrisme. Cet extrait d'une chronique illustre certains de ces mécanismes :

« Il y a des mois que nos chefs politiques – le chef du parti québécois en particulier – auraient dû mettre le holà face aux exigences déraisonnables de quelques minorités braillardes. Ils avaient un devoir historique de monter aux barricades pour défendre le Québec, tel qu'il est partout et pas seulement dans le village de Montréal ou sur la montagne de Westmount. À défaut, nous n'avions droit qu'à une forme « d'à-plat-ventrisme ». Mais au delà de ces escarmouches politiques, quels braves gens nous sommes, tout de même! Nous sommes racistes et ne nous en cachons pas lorsque les autres prennent trop de place et nous emmerdent. [...] la vaste majorité des Néo-Québécois – 74 % – tout comme les Québécois de souche – 83 % – en ont ras le bol des accommodements dits raisonnables. [...] Désormais, le message est clair pour les élites politiques et les chefs des administrations publiques. Plus d'accommodements, clame la majorité »

Michel Vastel, « Mario Dumont avait raison », *Journal de Montréal*, 20 janvier 2007 : 26.

Les lecteurs étaient plus nombreux à se sentir lésés par des minorités qui « abuseraient » de la « mollesse » des « Québécois », ou par des juges, des politiciens ou des institutions, qui octroieraient « indûment » des privilèges à des minorités « intégristes » et prendraient des décisions jugées contraires à la « volonté populaire ». Une vive critique de la Charte et du pouvoir des juges s'est exprimée dans un double mouvement contradictoire dans le discours populaire : la Charte permettrait ce qu'elle interdit, en octroyant des droits à des individus dont les croyances religieuses iraient à l'encontre des droits individuels et des choix de la majorité.

Les représentations dominantes de l'Autre dans les discours racisants témoignent d'une dichotomisation Nous/Eux importante. Chez les lecteurs, le Eux renvoie généralement aux immigrants et aux orthodoxes (juifs, sikhs, musulmans), souvent amalgamés. Ces minorités sont désignées comme des intégristes, responsables des diverses turbulences identitaires que vit la société québécoise dans un contexte international



insécurisant. La rigidité des « préceptes » de ces communautés est souvent mise en opposition avec la « liberté » acquise historiquement de haute lutte par la population et ses mouvements sociaux. Certains distinguent les « bons immigrants », qui « veulent » s'intégrer à la société (en devenant « pareils à Nous ») et les « mauvais », qui demandent des accommodements (donc refuseraient les « normes communes »). Ceux qui veulent continuer à vivre « comme dans leur pays » ne feraient pas partie du Nous. La Charte est également perçue, non pas comme assurant la protection des droits (égalité) en tant que valeur centrale de l'identité collective, mais comme brimant les droits des uns, majoritaires, pour privilégier les autres, minoritaires. On constate, dans ces discours, une inversion des valeurs de la Charte à des fins de délégitimation et d'infériorisation de l'Autre. Le respect des droits et libertés fait place au refus de la divergence et à l'exigence d'un « loyalisme » ou d'un conformisme social présumé consensuel. L'égalité des individus est remplacée par la conviction d'un favoritisme à l'égard de certains groupes et d'une injustice pour les autres citoyens; le « Nous inclusif » se transforme en désir d'homogénéité. Ces discours s'appuient sur la conviction de parler au nom de l'universel et sur une représentation stéréotypée, voire mythique de l'accusé.

■ Conclusion

À travers ces discours sociaux, la crise des accommodements raisonnables a mis en lumière l'état des rapports ethniques et des représentations réciproques entre les groupes au Québec, ainsi que les points sensibles relatifs au passage encore récent des francophones au statut de majoritaire. Ce débat a aussi mis en évidence l'écart entre les perceptions des Québécois de Montréal et des régions et la méconnaissance, au sein d'une partie du public, des réalités de l'immigration et du dispositif en matière d'immigration, d'intégration et de droits humains. Il a ouvert un espace d'expression aux discours populistes et néoracistes souvent inconscients au sein de l'opinion publique et journalistique.

Ce débat a révélé une sorte de *backlash* du discours légitime, inclusif et égalitaire au sein du tissu social au Québec. Il a ouvert un large espace à des discours racisants dont les mécanismes inversent les valeurs inscrites dans les Chartes et les textes législatifs sur les droits de la personne. Il a montré la persistance des frontières « Nous/Eux » et des sentiments de menace identitaire dans une partie de l'opinion publique et chez certains élus. La controverse engagée d'abord par une surenchère dans les médias, puis dans l'arène politique, avec les déclarations du chef de l'ADQ et les dérapages de certains élus municipaux, ont atteint un état de crise et ont franchi en quelques semaines plusieurs « paliers » du racisme, affectant la cohésion sociale.

Cette crise n'est pas un phénomène soudain d'exaspération à l'égard des minorités religieuses, transformées en boucs émissaires. Elle constitue un symptôme de la fragilité de l'identité nationale due aux transformations sociétales et économiques dans un contexte de mondialisation, et puise aussi dans les malaises historiques issus des rapports de concurrence entre le Québec et le Rest of Canada (ROC) concernant l'allégeance des immigrants, tant sur le plan linguistique que symbolique. Ces malaises

liés à la fragilité du statut de majoritaire des francophones se sont manifestés par des discours fortement opposés à la « charte », au multiculturalisme canadien et au « pouvoir des juges ». Cette fragilité a pris la forme d'un ensemble de craintes dans les discours d'opinion : craintes de perdre les acquis récents de la modernité québécoise (égalité des sexes, francisation, etc.); craintes quant aux capacités de la majorité à se concevoir comme un NOUS inclusif et à intégrer les immigrants; craintes d'être taxés de « racistes » par le ROC¹² et par le reste du monde; bref, craintes quant à la réussite ou à l'échec du « modèle d'intégration » québécois. Ces craintes se sont exprimées par des discours voulant « abolir » la Charte et victimisant le groupe majoritaire, qui serait menacé par des « intégristes religieux » voulant « imposer leur loi », recevant des « privilèges » et multipliant leurs « demandes excessives ». Or, selon de nombreux intervenants des milieux scolaires et des services sociaux, la gestion des accommodements raisonnables se passe généralement bien au jour le jour, sur le terrain social. L'écart entre la réalité et les perceptions a été majeur dans ce débat, et une éducation aux droits humains, à la « diversité », à la citoyenneté, à l'analyse critique des médias et à la gestion des accommodements et des conflits montre son importance dans un tel contexte.

¹² Les accusations de racisme venant du Rest of Canada à l'égard du Québec (et du souverainisme) ont une longue histoire. Elles sont perçues comme une forme de dénigrement du caractère national des francophones du Québec par le groupe dominant au Canada (anglophone) et une tentative de réduire les francophones au statut de « minorité comme les autres ».



TRADUIRE L'ISLAM AU QUÉBEC : ENJEUX ET DÉFIS¹

- **SALAH BASALAMAH**, *professeur de traduction, École de traduction et d'interprétation, Université d'Ottawa et cofondateur de « Présence musulmane »*².

Sur le plan linguistique, la situation du Québec en Amérique du Nord se répercute de manière paradoxale à l'intérieur de la province. Le français, majoritaire à l'intérieur et minoritaire à l'extérieur, use de tous les moyens créatifs pour survivre face à l'extension toujours grandissante de l'influence de l'anglais, mais s'impose en même temps localement par force de loi. Sur le plan du rapport « majorité canadienne française »/ « minorités ethnoculturelles », le paradoxe est le même : présentée comme une identité menacée face à l'américanité anglo-saxonne à échelle de continent, elle en devient d'autant plus tyrannique lorsqu'elle est aux prises avec certains de ses propres groupes minoritaires de l'intérieur.

Dans ce contexte général de dissymétrie et de déséquilibre des rapports de force, il reste que les acquis de l'État de droit québécois (éducation, langue, citoyenneté, égalité, etc.) prennent – paradoxalement encore – une direction autrement plus homogénéisante : ce sont les outils intégrateurs de la citoyenneté qui doivent parer aux disparités et fabriquer ainsi le nouveau tissu social fait à partir des anciens et des nouveaux citoyens. Pourquoi donc parler de traduction dans un espace linguistique commun ? C'est que les défis de la réalité nous montrent de fait l'existence et la prégnance de la diversité (des cultures et des raisons), des différences (voire divergences et différends) et des conflits (surtout symboliques) au-delà du cadre posé par les volontés politiques et administratives. Et que la seule manière de dépasser l'incompréhension mutuelle des différences qui parlent différentes langues conceptuelles et symboliques, c'est de les traduire.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que l'islam concentre une des sources de la tension sociale au Québec. Fort de ce constat, mon hypothèse est qu'il faudrait le traduire dans le tissu historico-social québécois et, par là, arriver à sa reconnaissance, non pas comme une institution enchâssée dans la nation québécoise, mais comme un système de valeurs

¹ Ce texte constitue un résumé de la présentation lors du colloque.

² <http://www.presencemusulmane.org>

reconnu compatible, un cadre de référence légitime aux yeux de l'ensemble de ses citoyens. Bref, si le défi qui nous occupe est d'ordre symbolique, il faut penser les enjeux de cette guerre des représentations et des perceptions en termes interprétatifs : si le problème est de se comprendre, il faut donc se traduire. Pourquoi ? Parce que le projet d'une société citoyenne fondée sur le principe de l'égalité des droits et des devoirs réclame des objectifs communs : cohabitation, intégration et interculturelisation.

Bref, il faut traduire :

- parce que la complexité du conflit des cultures et des identités impliquées suppose un processus de transformation capable d'intégrer un même degré de complexité que celui de la traduction;
- parce que cette dernière est le lieu par excellence de l'accueil de l'altérité;
- parce que l'un des enjeux de l'intégration est la connaissance mutuelle : traduire c'est intégrer du savoir.

Cela étant, si la traduction de l'islam semble s'imposer, il reste à préciser les objets spécifiques à traduire. À notre sens, on peut en mentionner quatre parmi tant d'autres :

1. le foulard et la burqa, qu'on peut problématiser dans le rapport entre la représentation de la femme et la crise identitaire dont on entend les bruyants échos;
2. les manifestations de pratiques religieuses en public, ce qui pose la question de la foi entre les sphères publique et privée;
3. le prophète (sens et représentation), soulevant le problème de la dimension affective du rapport des musulmans à leurs symboles et la perception qu'on en a par ailleurs;
4. les aliments et les interdits qui interrogent la présence du sacré dans le quotidien de la modernité sécularisée.

Pour ce faire, et à l'appui d'une conception de la traduction comme éthique de l'hospitalité et de la résistance à la simplification des complexités humaines, la traduction de ces objets doit se faire sur le terrain de l'espace commun de la cité. Autrement dit dans ce que nous appellerons désormais « l'agora citoyenne ». En effet, il s'agit-là du processus traductif par lequel nous préconisons que les citoyens concernés prennent en charge la responsabilité d'entendre et de faire entendre la diversité par leurs voix plurielles et disséminées, qu'ils se donnent la prérogative de mettre sur la table les « questions qui fâchent », dont nous venons d'en synthétiser quelques exemples, et de se traduire mutuellement les points sombres qui constituent les nœuds d'incompréhension respectifs.

Concrètement, il s'agit de créer, de manière systématique mais indépendante de l'État, des espaces de dialogues citoyens organisés simultanément à travers le Québec, en partant du niveau des quartiers, des municipalités, des régions et ainsi de suite par délégation jusqu'à celui de la Province. L'Agora citoyenne est donc un forum public où les citoyens sont appelés à se parler directement et à mettre périodiquement sur la table des « questions qui fâchent » dans le cadre d'un projet social commun à la fois global et inclusif. Grâce à l'intervention de modérateurs soigneusement choisis pour le capital symbolique qu'ils possèdent, on favorisera non seulement un rapport immédiat de respect et d'acceptation mutuelle des citoyens et leurs diversités, mais également un apprentissage humanisé des différences culturelles et de la participation sociale.



Mais toute traduction doit se prévaloir de ses traducteurs. En effet, au-delà des Agora, il faut favoriser l'émergence des agents de la traduction, c'est-à-dire de « traducteurs et de traductrices citoyens », des médiateurs interculturels de toutes catégories :

- des intellectuels et des chercheurs (indépendance et répartition);
- des médias et des journalistes (éthique professionnelle et responsabilité citoyenne);
- des personnes de la seconde génération issue de l'immigration (ancrés dans les cultures en présence).

Bref, des êtres à vocation essentiellement traductive. Il faut promouvoir le tout traductif au rang de culture dans une société qui aura accepté sa complexité et, par là, de se redéfinir plus radicalement pour sortir de sa crise identitaire.

Prenons pour exemple une tentative de traduction de l'un des objets les plus controversés du moment : la femme voilée. Que signifie la couverture du corps de la femme plusieurs décennies après son émancipation en Occident ? Comment comprendre l'intervention du religieux (et par là de la domination patriarcale) dans l'espace désormais laïc et sécularisé ? Dans un contexte où le combat des femmes pour l'affirmation de leur droit à l'indépendance et à l'égalité, le foulard est à comprendre sous les espèces d'une double revendication. D'une part, il s'agit de mettre en évidence le droit de la femme de définir son espace d'intimité individuelle (dans le cadre d'un développement spirituel ou non) sans l'intervention du regard masculin (dans quel que sens que ce soit), et d'autre part, le droit de souligner son besoin de ne pas être jugée pour ce qu'elle paraît mais pour ce qu'elle est, d'être appréciée pour ce qu'elle dit et pense, pas pour ce qu'on veut lui faire dire. Ainsi, le foulard ou le voile musulman n'est plus l'objet d'une construction orientaliste d'un Occident en mal de fantômes, mais bien l'expression paradoxale d'un discours de libération insoupçonnée. À l'heure de l'image publicitaire tous azimuts, la représentation de la femme musulmane nous rappelle qu'il est des esclavages dont les velléités trompeuses réclament aujourd'hui encore d'y opposer sa résistance.

En guise de conclusion, l'épreuve de la traduction sociale revient à notre sens à l'épreuve de la démocratie elle-même.

1. L'Occident est une chance pour l'islam de traduire sa propre diversité culturelle et, par là, de **se localiser** (trouver ses nouvelles racines culturelles).
2. Dans ce cadre, nous sommes en présence d'une traduction **intraréférentielle**. Sans prétendre à une version « universelle » (utopique) de l'islam, il s'agira de faire dialoguer les différentes sensibilités et écoles de pensée entre elles (dont les écoles juridiques) et mettre en évidence les éléments essentiels qu'il faut adapter au milieu pour une présence citoyenne plus pertinente et efficace.
3. La **démocratie** est non seulement le milieu politique dans lequel les communautés se trouvent de fait, mais c'est également le lieu d'apprentissage par excellence du vivre-ensemble grâce à la gestion/traduction de la diversité interne selon les modalités (démocratiques) de la transparence, de l'élection, de la représentation et de l'alternance, de l'élection, de la représentation et de l'alternance.

VENDREDI **28** MAI 2010RÉALITÉS ET IMPACTS DU PROFILAGE RACIAL
SUR LES INDIVIDUS

PRÉSENTATION DE FILM

La couleur du tempsDE ROLAND BOISROND
RÉALISÉ PAR DANIC CHAMPOUX

« Les jeunes Noirs n'inspirent pas l'admiration, mais la méfiance, la peur et la crainte. Comment l'image du gentil petit noir a-t-elle pu se transformer en celle d'un nègre menaçant ? ». Le documentaire d'auteur *La couleur du temps* de Roland Boisrond, réalisé par Danic Champoux, explique comment et pourquoi nous en sommes arrivés là. Surtout, il propose les témoignages d'Haïtiens d'ici livrant pour une rare fois une critique de leur communauté.

Au début des années 80, aucun détenu de « race noire » ne se trouvait à la prison de Bordeaux. Aujourd'hui, ils représentent près de 40 % de la clientèle carcérale dans cette prison alors qu'ils comptent pour 1 % de la population québécoise. Il semble bien qu'une discrimination systémique conduit les praticiens sociaux à surréagir aux problèmes des gens d'origine haïtienne, et ce, dès la petite enfance. La mauvaise réputation des Noirs les précède et l'intervenant a tendance à confirmer l'image négative de sa clientèle. Par exemple, un jeune Noir est plus souvent dénoncé à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Le signalement est motivé par des raisons de type économique, comme le contenu d'une boîte à lunch ou une tenue vestimentaire déficiente. Chez le jeune Blanc, c'est plutôt un comportement déviant qui explique le signalement. Pourquoi ? Parce que l'écart entre les deux cultures pousse le praticien à interpréter négativement certaines situations qui, pour le Québécois d'origine haïtienne, sont parfois acceptables.

- Pour information : Christine Marceau, relationniste
(514) 938-3320, poste 5256, cmarceau@chaines.astral.com



Quant aux autres, ils se retrouvent souvent avec la clé au cou, leurs parents devant cumuler deux ou trois boulots pour faire vivre leur famille. À l'adolescence, ils traînent dans leur quartier, Saint-Michel ou Montréal-Nord, car les emplois d'été sont une denrée rare. L'ensemble de ces facteurs défavorables pousse alors certains jeunes Hquébécois d'origine haïtienne à se laisser tenter par le crime.

Produit par Orlando Arriagada de Productions Pimiento, *La couleur du temps* donne la parole à deux éminents intellectuels québécois d'origine haïtienne qui ont fait leur marque dans notre société : Léonel Bernard et Emerson Douyon. Quant à Fady Dagher, commandant du poste quartier 30 de Montréal, Paul Evra, commissaire scolaire, et Kasheem, détenu du pénitencier de Donnacona, ils racontent leurs expériences.

À la suite d'émeutes qui surviennent à Montréal, nous devons nous questionner sur la place qu'occupent les jeunes d'origine haïtienne dans notre société. Pourquoi leur intégration est-elle si difficile ? Dans le documentaire d'auteur *La couleur du temps*, des Québécois d'origine haïtienne lancent des hypothèses, donnent des réponses, et portent un regard lucide et éclairé sur leur communauté ethnoculturelle.

CONFÉRENCE

Manifestations du profilage racial et recours possibles : comment bannir le profilage racial dans une société démocratique ?

- **ZAKARIA LINGANE**, formateur, Direction de la Recherche, de l'Éducation-Coopération et des Communications (DIRECC), Commission des Droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Notre société est bâtie sur des valeurs de tolérance, de démocratie, de liberté, d'égalité et de respect. En effet, tout être humain naît avec des droits et libertés destinés à assurer sa protection et son épanouissement. Et tous les êtres humains naissent égaux en valeur et en dignité. C'est ce qu'affirme la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*. En son article 10, la Charte assure la protection contre la discrimination : « Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits

et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grosseur, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap (...)

Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. »

■ **Un sujet de retour dans l'actualité**

Les Canadiens d'origine africaine et les Autochtones ont depuis longtemps exprimé leurs préoccupations sur la fréquence du profilage racial, sur ses manifestations et ses répercussions tant au niveau individuel que collectif. Mais c'est surtout la tragédie du 11 septembre 2001 et des mesures antiterroristes contre les Arabes et les musulmans qui a fait en sorte que le public a pris conscience de l'importance du ciblage des groupes religieux et racisés¹ ainsi que de l'impact de cette pratique sur leurs droits démocratiques.

Tout récemment, des institutions publiques, y compris le Service de police de la Ville de Montréal, ont commencé à reconnaître le profilage racial en tant que réalité et problème. La preuve de l'existence du profilage racial dans les pratiques policières et celles de la sécurité privée n'est plus à démontrer². Contrairement aux jeunes Blancs, les études et les statistiques démontrent que les jeunes des minorités ethniques se feraient régulièrement arrêter dans les rues par des policiers, pour simple vérification quand il ne s'agit pas d'interpellations discriminatoires ou d'arrestations arbitraires. C'est ce qui a permis de parler de profilage racial. Ces dernières années, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a été amenée à traiter de plus en plus de plaintes de citoyens contre le profilage racial (plus de 100). Le fait d'avoir à traiter de telles plaintes a incité la Commission à définir le concept même du profilage racial (2005) et à mener une consultation publique (2009-2010) dont l'objectif est de cerner des pistes de solution afin de remédier à cette pratique discriminatoire qui viole les droits inscrits dans la *Charte des droits et libertés* dont elle est la gardienne. Près de 150 témoignages ont été recueillis pendant la consultation. Ils confirment l'existence du profilage racial et de ses répercussions sur la vie des jeunes, de leurs familles et de l'ensemble de la société. Les victimes de profilage ont non seulement porté des faits troublants à l'attention de la Commission, mais se sont également ouvertes sur les sentiments de peur, d'injustice, de méfiance et parfois de désespoir ressentis à la suite de ces situations de profilage racial.

¹ Les victimes du profilage racial sont surtout les jeunes hommes des groupes racisés de 14 à 25 ans. La notion de « race » ne renvoie pas à une réalité scientifique mais à une construction sociale issue de la domination. Bien que les races n'existent pas, les préjugés raciaux sont encore très présents dans la société. Afin de désigner les groupes racisés victimes de profilage racial, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse utilise l'expression « groupes racisés » : les Noirs, les Latino-Américains, les Autochtones, les personnes d'origine arabe, de religion musulmane ou d'apparence moyen-orientale et les Asiatiques.

² Avant le 11 septembre 2001, à la suite de la mort d'Anthony Griffon, un jeune de 19 ans d'origine jamaïcaine, tué par un policier montréalais, un comité d'enquête mis sur pied par la Commission des droits attirait l'attention des pouvoirs publics sur le danger du profilage racial et des moyens de le combattre : « Les membres des minorités ethniques et visibles seraient soumis à une suspicion plus grande (et traités en conséquence) de la part des services de police. », Jean Bellemare et al., *Rapport final/ Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques*, Montréal: Commission des droits de la personne du Québec / Ministère de la Justice du Québec, 1988.



■ Qu'est-ce que le profilage racial ?

Pour qu'il y ait profilage racial³, il faut une personne en situation d'autorité (policier, douanier, agent de sécurité privé, etc.) et une personne issue des minorités racisées qui fait l'objet d'un traitement différent de celui des autres membres de la société majoritaire. Le profilage racial désigne toute action prise par des personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure, sans justification raisonnable ou de façon disproportionnée, sur des segments de la population du fait de leur appartenance « raciale » ou ethnique ». Comme pratique, il amène certaines personnes en situation d'autorité à croire que certains genres de délits soient le fait d'individus appartenant à des groupes ethniques ou religieux en particulier.

Le profilage racial consiste essentiellement à une action prise pour des raisons de sécurité du public et reposant sur des stéréotypes « raciaux » ou religieux. Les « profileurs » viennent à penser que les jeunes hommes des groupes racisés, en particulier les Noirs, comme des instigateurs de désordres et des contrevenants probables, d'où la nécessité qu'ils soient ciblés de manière préventive par la police. On a tenté de justifier le profilage racial en invoquant que les membres de certains groupes racisés soient responsables d'un nombre disproportionné de délits relativement à leur pourcentage de la population.

La technique du profilage racial peut comprendre des interpellations policières abusives, des filatures, la collecte de données personnelles aux fins de renseignement, des contrôles d'identité fréquents sans soupçon raisonnable, des amendes abusives pour entraves à un agent de la paix, l'application sévère des règlements municipaux, la surveillance plus fréquente des groupes racisés par les agents de sécurité privé, etc.

À titre d'exemple, prenons les données internes du SPVM relativement à la proportion d'interpellations de personnes noires à Montréal par la police pour la période 2006-2007. Pour cette période, les Noirs forment 29,1 % des personnes interpellées et 17,1 % des personnes arrêtées, alors qu'ils ne forment que 7 % de la population montréalaise. Leur poids parmi les personnes interpellées par le SPVM est donc 4,2 fois supérieur à leur poids réel dans la population.

On est également en droit de se questionner sur le fait que le profilage racial en matière policière nourrit la surreprésentation des jeunes Noirs dans les poursuites pénales. Le Centre de Recherche de Montréal sur les inégalités sociales et les pratiques alternatives de citoyenneté, le CREMIS, rendait public, les résultats d'une recherche dans laquelle il est démontré une surreprésentation des jeunes Noirs âgés de 12 à 18 ans, arrêtés par la police de Montréal et dont les dossiers ont été retenus à des fins de poursuite devant les tribunaux entre 2000 et 2001. Le pourcentage de ces jeunes Noirs arrêtés est de plus de 2 fois (2.24) supérieur à leur représentation au sein de la population montréalaise⁴.

³ La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse étend la définition de profilage au-delà du système policier ou de la sécurité privée pour englober les milieux de l'éducation et de la protection de la jeunesse.

⁴ Léonel Bernard et Christopher McAll, « Jeunes Noirs et justice : la mauvaise conseillère », *Revue du CREMIS*, Hiver 2010, vol. 3, No. 1, pp 7-11.

■ **Les lieux du profilage**

Les jeunes sont parmi les plus grands utilisateurs de l'espace public. C'est dans la rue, les parcs, les centres commerciaux, les bars, les restaurants, les transports et dans les autres lieux publics que les jeunes des groupes racisés risquent le plus de faire l'objet de profilage racial. Ainsi, à l'école comme dans la rue, plus particulièrement, ce sont les jeunes Noirs, lorsqu'ils sont en groupe, qui font l'objet d'une surveillance plus soutenue dans la mesure où leurs rassemblements sont considérés comme « menaçants » et « dérangeants » car ils évoquent par association stéréotypée les gangs de rue dans l'imaginaire des forces de l'ordre, voire du citoyen ordinaire à l'écoute de médias sensationnalistes.

■ **L'âge, le sexe et l'apparence physique dans les profils**

Les agents de police ou de sécurité privée pratiquent souvent le profilage racial dans l'espace public ou sur la route, en privilégiant avant tout l'apparence générale des personnes et non pas leur comportement. Le profilage racial cible surtout les jeunes hommes des groupes racisés. À l'âge, s'ajoute la tenue vestimentaire : *punk*, *hip hop*, cheveux, *dreads*, tatouage, etc. Dès lors, si on est un jeune appartenant à un groupe racisé, et que l'on porte des vêtements relevant des codes culturels de la jeunesse, on représente une cible de choix pour les forces de l'ordre lorsqu'il s'agit d'opérer des contrôles d'identité, l'objectif étant bien évidemment de détecter une infraction éventuelle. On comprend ici le puissant préjugé qui prévaut dans les pratiques policières dans la mesure où ces dernières privilégient l'apparence pour réaliser les contrôles d'identité.

■ **Le profilage criminel n'est pas du profilage racial**

Le profilage racial dans les pratiques policières se distingue du profilage criminel qui lui est légal. En effet, le profilage racial est fondé sur des préjugés et des stéréotypes contre les groupes racisés. Par contre, le profilage criminel se base sur un comportement réel ou sur des renseignements relatifs à une présumée activité criminelle de la part d'une personne qui répond à un certain signalement. Dans ce cas, la surveillance, les enquêtes et toute autre activité policière similaire sont basées strictement sur le comportement individuel et/ou des renseignements collectés, plutôt que sur des généralisations à l'emporte-pièce.

■ **Le rôle négatif de certains médias**

Certains médias renforcent les stéréotypes criminels sur les groupes racisés, même s'ils s'en défendent⁵. La vision des affaires ethniques qui se dégage des médias est généralement négative et stéréotypée. Les minorités y sont perçues comme un problème,

⁵ Teun A. van Dijk, *Racism and the press*, Routledge, Londres, 1991.



sinon une menace. La presse définit avant tout l'immigration, les immigrés, les relations interethniques et la société multiculturelle en termes de problèmes. Les études démontrent que le lien entre la « race » et le crime est souvent souligné par les médias. On soulignera à l'envie les origines ethniques autres que blanches des criminels dans les médias, même si les criminels ne représentent qu'un faible pourcentage d'individus dans leur communauté. Par exemple, l'impression laissée est que le crime d'un « Blanc » est perçu comme une pathologie individuelle et le crime d'un « Noir » comme une pathologie collective.

■ **Le profilage racial est une technique improductive**

Certaines études ont parfaitement démontré que le profilage racial est improductif. Il y a un risque de négliger les criminels issus de la majorité à force de ne surveiller et d'arrêter que les criminels des groupes racisés. Les personnes contrôlées sont souvent innocentes de toute infraction, alors que nombre d'individus non contrôlés passent au travers des mailles de ce filet policier non pertinent⁶.

■ **Bannir le profilage racial**

Il est important de retenir que toutes les personnes en situation d'autorité ne pratiquent pas le profilage racial. Par exemple, la grande majorité des agents des forces de l'ordre s'acquittent de leurs tâches de manière professionnelle, honorable et éthique. La pratique du profilage racial, même si elle n'est le fait que d'une minorité de policiers, n'en est pas moins une pratique illégale, discriminatoire et systémique, que doit dénoncer haut et fort par des actes concrets la hiérarchie policière et par conséquent les municipalités et le ministère de la Sécurité publique. Toute manœuvre dilatoire visant nier ou à confiner de tels agissements à des « pommes pourries », à des « comportements inattendus », ou encore à des « d'exceptions » ne font que conforter les coupables dans la perpétuation d'une culture organisationnelle discriminatoire envers les minorités, alors que Québec encourage une immigration plus nombreuse.

Bannir le profilage racial pour affirmer le principe d'égalité est un enjeu de toute première importance puisqu'il s'agit notamment de restaurer la confiance que certains citoyens peuvent accorder aux forces de sécurité car il en va de la paix sociale. Les membres des groupes racisés victimes de profilage sentent trop souvent qu'ils ne sont pas des citoyens à part entière. Il y a urgence de réaffirmer haut et fort les principes d'égalité et de liberté de tous et de chacun comme fondement de notre système démocratiques. Tout incident de profilage racial, conscient ou inconscient de la part d'une personne en situation d'autorité a un coût social élevé. Il peut compromettre les perspectives d'avenir d'un jeune à une étape cruciale de sa vie.

⁶ Scot Wortley et Julian Tanner, « Discrimination ou « bons » services de police. Le débat concernant le profilage racial au Canada », 0, Volume 1, printemps 2004 : pp 207-211.

Le déni du profilage et par conséquent du racisme est une attitude défensive contre-productive. Il ne fait que renforcer les clivages sociaux ou les perceptions qui sont tout aussi dommageables que la réalité elle-même. Quelques mesures d'intervention constructives peuvent être énoncées en vue d'éliminer le profilage racial.

- Établir des données scientifiques sur le lien entre l'origine ethno-culturelle et les interpellations policières (statistiques, analyse des données, etc.).

- Élever les normes de recrutement des nouveaux agents qui doivent maîtriser les réalités sociales axées sur une sensibilité pluriculturelle.

- Former de manière continue les corps policiers en rapport non seulement avec les normes techniques mais aussi les normes juridiques comme la connaissance des chartes et des réglementations municipales dans une société de plus en plus en plus multiethnique et pluriculturelle.

- Engager des agents ou des officiers issus des groupes racisés ou qui ont une bonne connaissance interculturelle.

- Rendre imputables les officiers (superviseurs) quant aux déviances racistes ou stéréotypées des interventions de leurs agents sur le terrain afin de dépister des pratiques de profilage racial.

- Édicter des politiques corporatives en matière de rapprochement avec les communautés et de **tolérance zéro** en matière de profilage racial.

Dans toutes les sociétés, la lutte efficace contre les discriminations a d'abord exigé une prise de conscience collective au sein du groupe majoritaire, des préjugés et des stéréotypes qui touchent les communautés ciblées. Si les conséquences des politiques racistes ne sont pas prises sérieusement, nous sommes condamnés à voir se répéter des situations de crise comme celle de Montréal-Nord en 2008.



Présentation du Mois du créole à Montréal

- **PIERRE-ROLAND BAIN**, *Comité international pour la promotion du créole et l'alphabétisation/ Komite entènasyon pou pwomosyon kreyòl ak alfabetizasyon.*

Je vous salue et remercie les organisateurs du colloque du Service interculturel collégial d'avoir eu la gentillesse de m'inviter à venir vous parler des activités du *Mois créole à Montréal*, un événement culturel multidisciplinaire qui a été initié en 2002 par le Comité International pour la promotion du créole et l'alphabétisation¹ (KEPKAA en créole).

Sachant que la langue est un sujet délicat au Québec, j'aimerais pouvoir vous parler de culture créole sans vous parler de langue, mais parler de culture sans parler de langue c'est comme parler de la poule sans parler de l'œuf. La langue nous dit Gilles Vigneault est l'A.D.N. de toute culture. Lorsqu'on parle de l'un, il faut absolument parler de l'autre. Ceci étant dit, avant d'arriver aux buts, faisons une courte tour d'horizon des liens historiques du Québec à la créolité.

À première vue, le créole peut paraître un élément étranger au Québec. En réalité, il fait parti des composantes constituant le patrimoine culturel québécois depuis le 17^e siècle. Le créole est étroitement lié à la langue française, les experts sont unanimes, le créole est le plus grand conservatoire des mots anciens de la langue française. Une autre réalité : depuis les années 1960, on sait que de nombreux créolophones antillais ont contribué, comme esclaves, au développement du Canada français. Plusieurs ouvrages, notamment le *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*, de Marcel Trudel, et *Les Noirs du Québec*, de Daniel Gay, sont venus apporter une grande lumière sur l'origine des premiers Noirs arrivés en Nouvelle-France au début du 17^e siècle (1629-1632).

Il est important de jeter ce pont pour rappeler que les liens du fait créole avec le Québec ne datent pas des années 1960, période où de nombreux Haïtiens, pourchassés par la dictature de François Duvalier, commencèrent à fuir leur pays en cherchant refuge dans les grandes villes nord-américaines. Aujourd'hui, avec plus de 130 000 personnes, ils détiennent la plus forte représentation de la communauté créolophone du Québec, composée également de Guadeloupéens, de Martiniquais, de Seychellois, de Mauriciens, de Réunionnais, de Guyanais et autres.

¹ <http://www.kepkaa.com>

Ainsi, on peut comprendre que le Mois du créole à Montréal ne peut être uniquement l'affaire des Québécois d'origine antillaise et de l'Océan Indien. C'est l'affaire de tous les Québécois et de toutes les québécoises intéressé(e)s à découvrir cette richesse culturelle, peu importe leur origine ethnique.

■ **L'âge du Mois du créole à Montréal**

Le Mois du créole à Montréal, est à sa 9^e édition, il a été institué par le KEPKAA le 5 octobre 2002 pour célébrer le 20^e anniversaire de la Journée internationale du créole. C'est un événement multidisciplinaire, d'une dimension internationale, qui a comme objectif principal de mettre en valeur le patrimoine créole canadien et québécois par des activités culturelles et artistiques. Il a aussi pour but d'aider les jeunes créolophones canadiens et québécois à acquérir la confiance dont ils ont besoin pour affirmer leur identité.

■ **Un événement unique**

Le Mois du créole à Montréal attire la participation des gens d'ici et d'ailleurs, notamment des États-Unis, de l'Océan Indien et des Antilles. C'est une tribune de qualité où les artistes, les écrivains et les chercheurs se rassemblent pour être, réfléchir et échanger sur la situation des langues et cultures créoles. C'est le seul événement du répertoire culturel mondial qui consacre tout le mois d'octobre à la célébration des cultures créoles. Comme activités, on trouve des spectacles de musique et de danse, des présentations théâtrales, des conférences, des projections de films, des expositions de peintures et de livres, des défilés de vêtements et bien d'autres.

■ **Qui peut organiser une activité dans le Mois du créole ?**

Toute personne morale ou physique jouissant de sa pleine capacité juridique peut, à titre de partenaire, organiser une activité dans le Mois du créole. Elle doit simplement informer la direction du KEPKAA, s'engager à respecter les objectifs de l'événement, financer lui-même son activité, et ne rien faire qui pourrait porter atteinte aux activités des autres partenaires.

■ **Les partenaires du Mois du créole**

Parmi ses partenaires, le Mois du créole compte de nombreux organismes communautaires, la ville de Montréal, des groupes littéraires et de réflexions, des troupes de théâtre et de danse, des écoles, des universités, des agents culturels, des musées et plusieurs artistes et particuliers.

■ **Le mot créole fait-il référence uniquement à Haïti ?**

Non, le mot créole ne fait pas référence uniquement à Haïti. Il y a énormément de créoles avec des bases linguistiques différentes, exemples :



BASE LEXICALE	EXEMPLE DE PAYS	NOMBRE DE PAYS
Française	Haïti, Martinique, Guadeloupe	15
Anglaise	Jamaïque, Guyane	35
Africaine	Angola	21
Portugaise	Cap vert, Brésil	15
Espagnole	Les pays de l'Amérique latine	7
Néerlandaise	Curaçao	5
Allemande	Suriname	6

■ **De quel créole s'agit-il au Mois du créole à Montréal ?**

De tous les créoles, c'est le créole à base lexicale française qu'on trouve au *Mois du créole à Montréal*. Signalons que cette base linguistique est présente dans certains pays où la langue officielle est l'anglais ou l'espagnol, par exemple :

PAYS	LANGUE OFICIELLE	BASE LEXICALE
Bahamas	Anglaise	Française
Cuba	Espagnole	Française
République Dominicaine	Espagnole	Française
États-Unis	Anglaise	Française
Belize	Anglaise	Française

Le créole à base lexicale française a ses influences en Louisiane aux côtés des Acadiens, des Amérindiens, des Africains et des Européens. En 1791, la guerre des esclaves de Saint-Domingue contre la France obligea plus de 10 000 créoles à venir s'établir en Louisiane. Les premiers créolophones arrivèrent en Louisiane au début du 18^e siècle, vers 1719.

■ **Le créole à base lexicale française a-t-il une graphie ?**

Il faut savoir que le créole haïtien a sa graphie officielle depuis 1979. Elle est utilisée avec quelques légers changements par la majorité des autres nations créolophones. Pour lire, écrire et apprendre le créole, il existe des grammaires, des dictionnaires et une panoplie de matériels d'apprentissage.

■ **Internationalement, les locuteurs créoles à base lexicale française, arrivent-ils à se comprendre ?**

En fait, on trouve des créolophones un peu partout sur le globe, la population des créolophones à base lexicale française est estimée à 20 millions d'habitants. Malgré les nuances, les différences, les grandes distances qui éloignent ces populations les unes des autres, culturellement et linguistiquement il existe des liens de communication qui sont réels et forts. Il faut aussi savoir que le créole haïtien est l'une des 6 langues dans lesquelles on peut légalement demander d'être servis dans la ville de New-York. Le créole haïtien et le créole mauricien figurent parmi les langues présentes sur *Google*. Aux États-Unis, plusieurs universités ont un département d'études et de recherches sur le créole haïtien, on peut citer : Université Indiana, Université internationale de la Floride, Université du Massachussetts à Boston, Université de la Louisiane, Oxford University, University of Delaware Newark, Carnegie Mellon University, University of Central Florida.

■ **Un forum international dédié aux créoles à base lexicale française**

Depuis 1976, de nombreux chercheurs, linguistes et universitaires intéressés aux créoles à base lexicale française, organisent un colloque international sous l'égide du Comité international des études créoles (CIEC). Cet événement rassemble à chaque trois ans plus d'une trentaine de pays. L'Université Laval participe régulièrement à cette activité. Le 13^e colloque du CIEC aura lieu en 2011. Un des buts de ces rencontres de réflexion est de « décrire et analyser les langues, cultures et sociétés créoles; marquer et définir leur place et leur rôle dans tout processus de développement, tant au plan du renforcement légitime des identités nationales qu'à celui de l'ouverture aux autres cultures et à la modernité ». Il existe de nombreux autres forums.

■ **La place des aînés dans le Mois du créole à Montréal**

Depuis sa création, le Mois du créole a toujours eu une forte participation des aînés. L'organisation travaille en étroite collaboration avec l'Association des retraités et des retraitées d'origine haïtienne du Québec et du Canada (AROHQC). En ce sens, la librairie que le KEPKAA a mise sur pied est un outil important pour leur permettre de mieux se divertir par la lecture.

■ **La place des jeunes dans le Mois du créole à Montréal**

Le Mois du créole est une opportunité pour les jeunes d'origine créole d'identifier les outils utiles à l'affirmation de leur identité. Plusieurs efforts sont faits pour les impliquer dans toutes les étapes de réalisation de l'événement. En règle générale, la Direction du KEPKAA choisit comme porte-parole un(e) jeune Québécois(e) d'origine créole. Cette jeune personne est préférablement dynamique, fougueuse, fière de ses racines, respectée pour sa contribution à la société québécoise. Elle s'exprime aussi bien en français qu'en créole.



Le chanteur Luc Mervil, l'écrivain Stanley Péan, la chanteuse Sara Renelik, la journaliste Magalie Laville, l'animateur Harry Delva, l'animatrice Maguy Métellus, le poète Franz Benjamin sont dans l'ordre de 2003 à 2009 les derniers porte-paroles du Mois du créole à Montréal.

■ **La participation des non créolophones**

Dans le but de faire participer tous les secteurs de la société québécoise à cette célébration, les organisateurs du Mois du créole désignent à chaque année un président d'honneur. La règle veut qu'ils choisissent une personnalité québécoise d'origine francophone admirée pour sa contribution à la société québécoise. Cette personnalité est respectée des minorités dites visibles, elle est amie de la diversité culturelle, et elle est capable de s'exprimer en français. Parmi nos présidents d'honneur, notons : M. Michel Bissonnet, ancien président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Denis Coderre, député de Bourassa, M. Gérald Larose, ex-président de la CSN, Madame Marie-Josée Mastro Monaco, de la Commission scolaire de Montréal.

Aussi, chaque année les organisateurs reçoivent plusieurs messages de félicitation. Ils viennent généralement du maire de Montréal, du premier ministre du Québec et du premier ministre du Canada.

■ **Relations avec les médias**

Les organisateurs commencent les activités toujours par une conférence de presse à l'hôtel de ville de Montréal. Elle est souvent couverte aussi bien par la grande presse que par les médias communautaires.

■ **Mot de la fin**

Le Mois du créole à Montréal est un outil de partage et d'enrichissement pour le Québec. Il renvoie à l'étranger une image positive de la société québécoise. Il contribue à faire de Montréal une ville accueillante, une ville culturellement forte. Il est important que les Québécois de toutes les origines se l'approprient. Ils seront fiers de découvrir tout un pan de leur patrimoine linguistique.

Mesdames, Messieurs, pour terminer, il ne me reste qu'à vous inviter à la Conférence de presse destinée à ouvrir la 9^e édition du Mois du créole à Montréal. Elle aura lieu le mercredi 22 septembre, à 14h, à l'hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame-Est. Kit li fè frèt, kit li fè cho, n *ap tann tout moun* / Qu'il fasse froid, qu'il fasse chaud, nous vous attendons tous.

LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX AU CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL

► **ALINE BAILLARGEON**, *professeure d'anthropologie au cégep du Vieux Montréal.*

■ **L'inscription des étudiants étrangers au Cégep du Vieux Montréal**

Nous pouvons observer une croissance des inscriptions des étudiants étrangers depuis quelques années. Ainsi dans les années 2000, il y avait environ 8 étudiants étrangers par année. Nous avons reçu 40 demandes en 2009 et 87 en 2010. Le nombre actuel d'étudiants étrangers admis est de 58. Cette croissance du nombre d'étudiants étrangers se vérifie également dans les statistiques du SRAM : 1,705 (2004), 1,853 (2005), 2,095 (2006), 2,495 (2007). Remarquons une déperdition importante (plus de 50 %) entre les demandes et les admissions en raison de multiples causes notamment la qualité du dossier, les nombreuses exigences administratives, les délais importants. Mentionnons que le cégep du Vieux Montréal ne cherche pas à augmenter le nombre d'étudiants étrangers parce qu'il ne connaît aucun problème de recrutement.

■ **Le profil des étudiants étrangers au Cégep du Vieux Montréal** (58 étudiants)

- **PROVENANCE ET PAYS D'ORIGINE** : 74 % des étudiants étrangers proviennent de la France, 15 % de l'Afrique et du Maghreb. Le reste vient d'Asie, du Moyen-Orient, des États-Unis et de l'Amérique latine et Caraïbes (environ 1.7 % pour chacune de ces régions). Quant au SRAM, les principaux pays d'origine sont : France 42 %, Maghreb 19 %, Corée du sud 2,5 %, Haïti 1,8 %, Vietnam 1,6 %, États-Unis 1,2 %. Mentionnons que 55 % des étudiants étrangers font leurs études dans des cégeps situés à Montréal.
- **SEXE** : 55 % des étudiants étrangers sont de sexe féminin.
- **ÂGE** : la majorité (39 %) est âgée de 21 à 25 ans, 18 % entre 18-20 ans, 13 % entre 26-30 ans et 12 % ont plus de 31 ans.
- **PROGRAMMES** : 12 % étudient au secteur pré-universitaire, 70 % au secteur technique dont 24 % en Techniques humaines, 20 % dans d'autres programmes techniques (administration, informatique, design, dessin animé), 18 % en Métiers d'Art et 7 % en Techniques physiques.



■ **Les exigences administratives**

Les étudiants étrangers doivent fournir nombre de documents officiels dont voici les principaux : certificat d'acceptation du Québec (MICC) 100\$, permis de séjour (Gouvernement du Canada) 125\$, permis d'études 125 \$, visa d'entrée 150 \$, preuves de capacités financières, certificats de santé pour les ressortissants de certains pays. Au total, ils déboursent environ 600 \$ et leurs démarches prennent de deux à six mois.

■ **Les frais de scolarité**

Voyons quelques exemples de frais de scolarité que les étudiants étrangers ont à déboursier pour des études à temps plein : pré-universitaire 4,358\$, Techniques physiques 5,642 \$, Techniques biologiques 6,755 \$. En moyenne cela donne 5,558 \$ plus 400 \$ de frais afférents ce qui fait 5,986 \$. Les frais de scolarité pour les études à temps partiel sont calculés sur la base d'un taux horaire.

Évidemment, il faut tenir compte de plusieurs catégories de personnes qui bénéficient de bourses d'exemptions soit : tous les Français et un nombre limité d'une liste de 36 pays, les ressortissants des États ayant signé une entente avec le Québec (France, Monaco, Autriche, Hong-Kong, Mexique, États-Unis, St-Pierre et Miquelon), les réfugiés admis au Canada, les résidents permanents titulaires de permis de travail ainsi que leur conjoint et leurs enfants, les boursiers du Programme étudiants étrangers, du Commonwealth, Programme d'assistance aux pays en voie de développement, enfin, ceux qui occupent des postes diplomatiques ou consulaires ou qui travaillent dans des organismes gouvernementaux ou des ONG reconnues.

■ **Les preuves de capacités financières**

Les étudiants étrangers doivent démontrer qu'ils disposent des fonds suffisants pour toute la durée de leur séjour. Ainsi, pour une période d'un an, ils doivent avoir environ 11,195\$. Cette somme se décompose comme suit : 3,120 \$ (nourriture), 4,200 \$ (logement), 325 \$ (transport), 450 \$ (livres et fournitures scolaires), 1,500 \$ (loisirs), 400 \$ (vêtements d'hiver), 500 \$ (frais d'installation), 700 \$ (divers).

■ **L'assurance maladie et hospitalisation**

Les étudiants étrangers doivent déboursier 525 \$ pour l'assurance maladie et hospitalisation exception faite pour les ressortissants des pays ayant des ententes de réciprocité comme la Scandinavie, le Luxembourg, le Portugal, la France, la Finlande. Donc pour la première année, certains étudiants étrangers auront à déboursier un total de 18,305 \$.

■ **Le travail**

Aucun permis de travail n'est exigé pour un emploi sur le campus avec un maximum de 15 heures par semaine. Cependant, un permis (sans frais) est exigé pour les programmes coopératifs, les étudiants démunis suite à des circonstances exceptionnelles et les étudiants subventionnés par l'ACDI. Un permis (avec frais de 150 \$) est aussi demandé pour occuper un emploi après l'obtention du diplôme.

■ **Le vécu des étudiants étrangers à partir de cas d'étudiants en difficulté de réussite et mentorés**

AMINATA (nom fictif) : il s'agit d'une jeune étudiante d'origine ivoirienne étudiant dans le *Programme Administration* pour lequel elle est peu motivée. Elle vit au Québec avec sa sœur alors que les parents demeurent en Tunisie. Elle vit des difficultés d'adaptation importante et manifeste une résistance à la culture québécoise. Sa réussite scolaire se calque sur les hauts et les bas de sa vie amoureuse. Elle déclare avoir besoin d'aide psychologique mais refuse de demander une aide supplémentaire à ses parents.

DANY est fils de diplomate et ses parents sont restés au Brésil. Il cumule les échecs et admet que c'est sa mère qui le poussait à étudier et qu'en son absence, il profite pleinement de la vie menant une vie sociale très active. Il vit avec sa sœur qui n'a aucune influence sur lui. Il est très conscient de sa nonchalance et ne manifeste qu'une faible volonté de changer les choses.

YVANAH âgée d'une quarantaine d'années est d'origine martiniquaise. Elle est payée par son employeur français pour suivre des études dans le programme de Soins infirmiers dans lequel elle éprouve de nombreuses difficultés (graves erreurs en stage). Elle se croit aussi victime d'ostracisme de la part des enseignantes. Elle vit un profond isolement car elle ne connaît, ni ne fréquente personne au Québec. Elle semble vivre un choc culturel prolongé sur lequel elle ne semble pas vouloir agir. Elle manifeste également une forte résistance à la culture québécoise.

ANOUSHREE vient de l'Île Maurice, elle cumule les identités culturelles et les langues parlées. Elle vit un problème d'isolement intense. En janvier dernier, elle a été exclue du *Programme de maroquinerie* en raison de ses difficultés de réussite. Plusieurs professionnels sont intervenus pour régler la situation et la réorienter. Finalement, elle s'est inscrite dans un DEP et ses frais de scolarité de la session ont été remboursés.

AHMED est un étudiant de trente ans d'origine tunisienne. Il étudie en *Génie mécanique* et a reçu une bourse de 15,000 \$ de Cégep international. Il vit beaucoup de solitude parce que sa famille est restée au pays. Il ne peut la faire venir avant d'avoir obtenu son diplôme, ce qui constitue un fort incitatif à réussir et à s'impliquer activement dans ses études, malgré ses difficultés d'adaptation au système scolaire québécoise.

ROSE BERLINE est une jeune étudiante d'origine haïtienne qui étudie en *Sciences humaines*. Elle vit ici avec sa sœur, les parents sont restés en Haïti. Depuis le tremblement de terre, elle connaît de grandes difficultés financières car ses parents ont perdu leurs biens. Elle vit une solitude intense et des difficultés d'intégration en l'absence d'un réseau social. Elle a aussi un problème d'adaptation au système scolaire québécois, notamment dans les méthodes d'apprentissage car elle n'apprend que par mémorisation.

AGLAË vit une situation un peu similaire à celle de Rose Berline. Ses parents diplomates ne reçoivent plus de salaire depuis la crise gouvernementale haïtienne. La solution semble aller vers une démarche d'immigration.



■ **L'accueil et l'intégration**

Au cégep du Vieux Montréal, c'est une employée de soutien qui s'occupe concrètement des étudiants étrangers. Elle les aide dans leurs démarches administratives car ils arrivent souvent à la dernière minute et leur dossier est incomplet. Elle leur fait visiter le collège et sert de personne référence. Dans sa tâche, elle s'appuie sur le *Guide d'accueil sur les étudiants étrangers au Québec* élaboré par Cégep international. Il s'agit donc d'une structure d'accueil minimale que le Collège a l'intention de développer, notamment par un guide d'accueil maison. Une collaboration plus étroite entre l'Encadrement scolaire et le comité interculturel du cégep est envisagée pour améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants étrangers.

RECHERCHE SUR LE SUCCÈS SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS DE LANGUE ET DE CULTURE DIFFÉRENTES inscrits dans les établissements collégiaux francophones du Canada¹

- **ÉDITHE GAUDET**, *professeure de sociologie, cégep Ahuntsic*; **SYLVIE LOSLIER**, *professeure d'anthropologie, cégep Édouard-Montpetit*.

Intégrer dans un système scolaire en milieu minoritaire des étudiants de toutes origines relève d'un immense défi pour les établissements collégiaux francophones du Canada. C'est dans le cadre de ces changements, que nous avons mené une étude exploratoire auprès des collèges francophones du Canada (automne 2008-hiver 2009). Celle-ci vise dans un premier temps à faire un état de la situation de la réussite scolaire et de l'intégration des étudiants, et dans un deuxième temps vise à recenser des pratiques, des mesures d'accueil, d'intégration et d'encadrement ainsi que des outils pouvant être utilisés par les divers intervenants des établissements collégiaux francophones afin d'augmenter le taux de réussite scolaire.

Pour ce faire, nous avons rencontré des gens impliqués dans leur milieu, soucieux de la réussite des étudiants, et visité des institutions prêtes à s'engager et à développer des outils d'accueil et d'intégration.

Dans le cadre du colloque du Service interculturel collégial, nous vous présentons ici, sous la forme d'un power point, les obstacles et les mesures mises sur pied pour faciliter la réussite scolaire et l'intégration des étudiants étrangers.²

1. Objectifs de cette étude

- Établir un état de la situation de la réussite scolaire et de l'intégration des étudiants.
- Recenser des pratiques, des mesures d'accueil, d'intégration et d'encadrement, des outils mis en place dans les collèges francophones en situation minoritaire.

1. Pour avoir accès à l'étude complète : <http://www.rccfc.ca/publications>

2. Nous remercions chaleureusement Le Réseau des cégeps et des collèges francophones du Canada, et son directeur, M. Laurier Thibault, les collèges qui nous ont ouvert leurs portes et tous les participants et participantes qui nous ont généreusement donné de leur temps et de leur expertise.



2. Choix méthodologiques

Guide d'entretien et réalisation des entrevues auprès de différents personnels dans les collèges

- Outils de connaissance des étudiants
- Services d'accueil et d'intégration
- Stratégies d'enseignement
- Gestion de la diversité ethnoculturelle
- Formation du personnel.

3. Limites de la recherche

- Les personnes rencontrées
- On parle de perception de la réussite scolaire de la part des intervenants : considérations personnelles et expériences professionnelles
- Étude exploratoire et qualitative : peu d'études quantitatives et nationales
- État de la situation dans certains établissements collégiaux.

4. Qui sont-ils ?

- Outils de connaissance des étudiants : sondages, questionnaires, recherche
- Combien sont-ils ? entre 4 et 20 % de la clientèle des collèges
- D'où viennent-ils ? Afrique (Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Congo, Burkina Faso, Guinée), Maghreb (Maroc, Algérie), Amérique centrale et du Sud, Caraïbes, Europe (France, Belgique), Vietnam et Liban.

5. Les étudiants issus de l'immigration et internationaux ont des identités multiples :

- Générationnelle
- Linguistique
- Ethnoculturelle
- Professionnelle
- Socioéconomique
- Trajet migratoire diversifié.

MAIS

- Ils ont choisi d'étudier dans un milieu minoritaire francophone.

6. Les obstacles à la réussite scolaire et à l'intégration

- Choix de programme non adéquat
- Chevauchement de multiples apprentissages
- Difficultés au niveau de l'utilisation des technologies de l'information, par exemple, en informatique
- Passage de la connaissance théorique à la pratique : difficultés au niveau des habiletés manuelles, par exemple, dans les laboratoires et les stages
- Confrontation des valeurs et des visions du monde
- Méconnaissance de la culture institutionnelle et professionnelle canadienne et des codes culturels reliés à cette culture, par exemple, comment on se comporte, comment réagir devant telle situation, etc.
- Non connaissance du milieu francophone minoritaire : histoire, sentiment d'appartenance à la communauté
- Autres : isolement, solitude, famille, gestion de l'argent, etc.

7. Les atouts de la réussite des étudiants issu de l'immigration et internationaux

- Formation antérieure
- Connaissance du français
- Apprentissage par mémorisation
- Aptitude à s'organiser
- Projet scolaire et migratoire
- Valeurs, par exemple, le respect du professeur

MAIS

- On oublie très souvent de regarder leurs atouts de réussite.

8. Les constats

- La diversité ethnoculturelle dans les collèges francophones en situation minoritaire est une réalité désormais incontournable
- Il y a beaucoup de dynamisme et de détermination afin de mettre en place des mesures d'accueil et d'intégration
- Les professeurs reconnaissent les difficultés et les obstacles à la réussite scolaire
- Les collèges collaborent avec les institutions francophones afin d'intégrer ces étudiants dans une communauté en situation minoritaire.



9. Les solutions

- **Les SERVICES D'ACCUEIL pour les étudiants issus de l'immigration et internationaux**
 - **Portail** des collèges : informations sur plusieurs ressources
 - **Guide** d'accueil pour les étudiants internationaux
 - **Personnel** affecté à la diversité : agents de liaison, travailleurs sociaux, conseillers pédagogiques, professeurs, bureaux internationaux
 - **Services** spécifiques offerts aux étudiants :
 - ... Formations sur l'intégration en emploi, ateliers sur la préparation d'entrevue pour un emploi
 - ... Comité socioculturel d'intégration à la culture canadienne.

- **Les SERVICES D'AIDE À LA RÉUSSITE : maîtrise du français et apprentissage de l'anglais**
 - Test de dépistage, vérification des connaissances et difficultés en français et en anglais
 - Cours de mise à niveau
 - Tutorat par les pairs, tutorat spécialisé, groupes d'entraide
 - Politiques institutionnelles de promotion et de valorisation de la langue française
 - Soutien à l'apprentissage de l'anglais
 - Centre de formation linguistique en anglais.

- **Les PROFESSEURS : proactifs dans la réussite scolaire et l'intégration des étudiants**
 - Suivi des étudiants, par exemple, comités d'évaluation et de promotion de mi et de fin session (points forts et faibles des étudiants)
 - Sensibilité aux besoins des étudiants et volonté d'adaptation dans la classe, par exemple, le travail en équipe, la communication interculturelle, les consignes claires (explication soutenue des règles scolaires, remise des travaux).

- **Les SERVICES D'ANIMATION ET D'INTÉGRATION**

Le collège est un espace d'apprentissage et de socialisation au sein duquel les étudiants peuvent :

 - S'engager
 - Construire leur identité
 - Augmenter leur chance de réussite scolaire et d'intégration.

- **Les SERVICES D'ANIMATION des collèges offrent toutes sortes d'activités**

- Comités d'étudiants, par exemple, les clubs d'étudiants internationaux
- Conférences, films, par exemple, soirée du film international, Journée d'Afrique
- Activités festives et rassembleuses, par exemple, soupers communautaires, Nouvel An chinois, Mardi gras
- Semaines thématiques, par exemple, Mois de l'histoire des Noirs, Mois de la francophonie.

- **Les COLLÈGES ET LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES**

Objectif : créer des liens privilégiés entre les étudiants issus de l'immigration et internationaux et la communauté francophone du collège, de la région, de la province

- Guide d'accueil : renseignements pratiques
- Festivals, par exemple, Semaine de la fierté française, Festival des mots, Festival Afrik)
- États généraux de la francophonie.



Le comité intercollégial sur l'intervention interculturelle (CIII) : concertation et ressourcement

- ▶ **HABIB EL-HAGE**, *intervenant social au collège de Rosemont*; **FRÉDÉRIK LAPOINTE**, *intervenant social au collège de Montmorency*; **JEAN-LUC DJIGO**, *intervenant social au collège Édouard-Montpetit*.

■ Émergence d'une idée

Depuis quelques années, les débats sur les relations interculturelles et sur les accommodements raisonnables ainsi que la multiplication des forums sur le sujet ont mis à l'ordre du jour la prise en considération des relations interculturelles dans les cégeps. À cet effet, plusieurs institutions ont ouvert des postes en relations interculturelles ou ont attribué des tâches à des employés professionnels ou des enseignants afin de veiller au bon fonctionnement du vivre ensemble dans les collèges.

Les défis liés aux relations interculturelles ne datent pas d'aujourd'hui. Les intervenantes et les intervenants dans les cégeps (travailleurs sociaux, psychologues, conseillères pédagogiques, enseignants, gestionnaires, etc.) adaptent régulièrement leurs interventions en contexte interculturel. En effet, les problématiques liées à l'interculturel sont diverses et complexes. Elles diffèrent selon la situation en lien avec le contexte d'immigration de la personne, de son âge, du sexe, de son statut social, du contexte sociopolitique dans le pays d'origine, de la préparation du cégep à gérer des situations complexes et de la préparation des intervenants psychosociaux à travailler dans des situations interculturelles. L'intervention interculturelle en tant que réponse aux défis vécus par le milieu était à développer. La création d'un comité interculturel était nécessaire pour répondre aux difficultés, et ce, pour plusieurs raisons :

1. les difficultés d'intervention et de compréhension commencent à se faire sentir chez les intervenants du milieu (manque de connaissance, manque de réseautage).
2. les débats sur les relations interculturelles et l'immigration se multiplient, et l'espace de l'éducation peine à contenir les effets de ces débats (accommodements raisonnables, modèles d'intégration, problématiques liées à l'emploi, etc.).
3. le besoin de se concerter dans le milieu collégial et de sortir de l'isolement.
4. le besoin de se former et d'être à jour dans nos connaissances.

■ **Structure et actions**

Le Comité intercollégial sur l'intervention interculturelle (CIII) est un lieu de discussion et d'échanges sur les relations interculturelles dans les différents milieux. Le comité répond aux besoins de formation continue spécifique aux besoins particuliers des intervenants. Des échanges ont lieu afin d'identifier les besoins en formation, car celles-ci doivent être pertinentes dans notre pratique d'intervention. C'est également un endroit où il est possible de réaliser une autoformation en fonction de nos connaissances.

Actuellement, le comité est formé de 14 personnes œuvrant dans 7 collèges de la région métropolitaine. Des rencontres sont organisées à raison de deux fois par session. Dans un souci de collaboration équitable, les rencontres se tiennent à chaque fois dans un collège différent et la distribution des tâches est séparée entre les participants. Ces rencontres se veulent conviviales et professionnelles.

Ces rencontres sont des moments importants où les différents intervenants peuvent échanger sur les réalités propres à leur collège. Par des histoires de cas, il est possible de travailler en groupe afin de trouver des pistes d'interventions et de réflexions concernant des situations complexes. La possibilité de se concerter permet aux membres de ce comité de briser l'isolement face à la réalité interculturelle, qui peut s'avérer quelques fois difficile.

■ **Perspectives d'avenir**

La compétence interculturelle doit être développée. L'intervention interculturelle exige le perfectionnement des intervenants en vue de leur permettre de perfectionner les habiletés à intervenir dans un contexte multiethnique.

Dans cette perspective, le comité intercollégial sur l'intervention interculturelle envisage diverses actions :

- Identification des défis de l'intervention en milieu collégial
- Élaboration d'un guide d'intervention interculturelle tenant compte des réalités vécues dans les cégeps dont l'objectif est de permettre aux intervenants d'acquérir une pensée analytique et critique face aux pratiques d'intervention. Ce guide se veut un outil d'intervention visant à structurer le mode d'intervention
- Agrandissement du réseau en recrutant de nouveaux membres
- Développement de partenariats avec d'autres organismes qui s'intéressent au sujet (ACSM, SEIIM, Réseau communautaire, etc.)
- Initiation des projets de sensibilisation, par exemple : une pièce de théâtre, création de capsules pour contrer les préjugés.

Pour terminer, nous invitons les intervenantes et intervenants des différents cégeps à adhérer au comité pour une meilleure concertation et coordination de nos interventions et activités pour le bien de nos élèves. Vous pouvez entrer en contact avec le comité en vous adressant à : **Habib El-Hage** : helhage@crosemont.qc.ca ■ **Frédéric Lapointe** : flapointe@cmontmorency.qc.ca ■ **Jean-Luc Djigo** : jean-luc.djigo@college-em.qc.ca